ᑲᑎᕕᒃ ᐊᐸᑎᓕᓴᐅᓪᓗᒍᓐ ᐃᓕᓴᕐᕕᐅᑦᓯᓐᓂ ᑲᑎᕕᒃ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

2011|2012

ᐊᖏᔪᓕᒡᓗᓂᒃ ᑐᓴᖏᓪᓗᓂᒃ
Rapport Annuel / Annual Report

Nunavik
ᓄᓇᕗᑦ
LABRADOR
ᓕᐊᔪᐊᑐᕐ
QUÉBEC
ᐊᑫᑉᐲᒃ
Ivujivik
Salluit
Kangiqsujuaq
Quaqtaq
Akulivik
Puvirnituq
Kangirsuk
Aupaluk
Inukjuak
Tasiujaq
Kangiqsualujjuaq
Kuujjuaq
Umiujaq
Kuujjuaraapik
Chisasibi
Kawawachikamach
Québec
Ottawa
Montréal
Mapping by Makivik PRDD, September 1995.

2011–2012

ᑲᑎᕕᒃ ᐊᐢᑎᓕᓴᐃᔪᖅ ᐃᓱᒪᓕᕆᓂᖅ ᑲᑎᒪᔨᖅ

Comité consultatif de l'environnement Kativik

Kativik Environmental Advisory Committee

ᐊᖏᔪᒪᓂᒃ ᑐᓴᕐᓂᒃ

Rapport annuel

Annual Report

ᐃᓗᓕᖅᑎᑦ 3

Table des matières 29

Table of Contents 55

ᑲᑎᒪᖅ ᐊᐢᑎᓕᓚᓂᖅᓯᑦ ᐃᓱᒪᑦᓴᓱᐅᕐᔪᑦ ᑲᒪᒋᔭᖅᑭᑦ (KEAC)
ᐊᓪᓕᑦᔪᖅ 930
ᑭᙵᔪᐊᖅ, ᑯᐯᖅ J0M 1C0
ᐅᖅᑲᓕᒫᑎᖅᑐᑦ: 819-964-2961, ᐅᐃᒍᖅᓯ 2287
ᓱᑲᑦᑐᑭᒋᑎᖅᑐᑦ: 819-964-0694
ᖅᓚᑕᐅᒪᓂᖅᑯᑦ: keac-ccek@krg.ca
ᐅᖅᑲᐃᒍᖅᑎᓱᔪᑦ:
ᐸᐅᓗᓱ ᐸᐱᑲᑦᑐᖅ (ᐃᓗᓂᑎᑐᑦ)
ᐳᐊᓚᐊᓪᓕᑦ ᐅᖅᑲᕈᓱᖅᑭᑦ (ᖃᑲᓪᓗᓈᓇᑐᑦ)
ᑕᑯᒥᓚᖅᓴᖅᑭᑦ/ᐊᓪᓕᓚᓂᐊᕐᓚᖅᒍᓴᖅᑭᑦ:
ᐃᑦᓱᔪᐊᑕᕐᕿ ᓴᓚᖅᖅᒍᐊᐊᑎᑦ.
©2012 ᑲᑎᒪᖅ ᐊᐢᑎᓕᓚᓂᖅᑯᑦ ᐃᓱᒪᑦᓴᓱᐅᕐᔪᑦ ᑲᑎᒪᒋᔭᖅᑭᑦ

Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK)
Case postale 930
Kuujjuaq QC J0M 1C0
Téléphone : 819-964-2961, poste 2287
Télécopieur : 819-964-0694
Courriel : keac-ccek@krg.ca
Traduction :
Paulusie Papigatuk (Inuttitut)
Expressions boréales (anglais)
Design / Production :
Etsetera Design Inc.
©2012 Comité consultatif de l'environnement Kativik

Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC)
P.O. Box 930
Kuujjuaq QC J0M 1C0
Telephone: 819-964-2961, ext. 2287
Fax: 819-964-0694
Email: keac-ccek@krg.ca
Translation:
Paulusie Papigatuk (Inuttitut)
Boreal Expressions (English)
Design / Production:
Etsetera Design Inc.
©2012 Kativik Environmental Advisory Committee

ᐃᓗᓕᖅᑭᑦ

ᓴᓕᑎᓇᐅᑎᓂᖅ ᓄᓴᒍᑎᑦ 5

ᐃᑦᓯᓂᐅᑕᐅᑦ ᐅᖃᐅᓯᑦᓴᖅᑭᑦ 6

ᑎᓕᒪᐅᕗᒍᑎᑦ 7

ᐃᓄᑦᑕᖅᑭᑦ 8

ᐃᑦᓯᓂᐅᑕᖅ 8

ᐃᑦᓯᓂᐅᑕᒧᑦ ᑐᖅᓴᓕᖅ 8

ᑲᑎᒪᒃᓴ ᑎᑭᒍᑕᐅᒪᔪᖅ KRG-ᓂᓄᑦ 8

ᑲᑎᒪᒃᓯᑦ ᑎᑭᒍᑕᐅᒪᔪᑦ ᓂᐯᐸ ᑲᓂᒪᖅᓄᑦ 9

ᑲᑎᒪᒃᓯᑦ ᑎᑭᒍᑕᐅᒪᔪᑦ ᐊᓇᑕᐅᑦ ᑲᓂᒪᖅᓄᑦ 9

ᐊᓐᓇᒪᓗᒪᓇᖅ 10

ᐊᖏᖁᒍᑦ ᑕᓐᓗᒪᓄᑦ ᐱᓇᓂᐊᑦᓴᓂᖅ ᕿᖏᓂᒪᒍᑎᑦ 11

2011-2012-Γ ᐱᓇᓂᑦᑕᐅᓂᒪᔪᑦ 14

ᑲᑎᒪᓂᑦ 14

ᑐᓴᖏᑦᓴᓕᓇᓂᖅ 15

ᓇᓗᓄᐅᓂᖅ 15

ᖃᓄᖅᑕᐅᔨᓂᑦ ᐅᐅᓂᐃᐃᕆᐅ 15

ᐊᓯᑎᒥᐅ ᓴᐳᒻᒥᓂᐅᑦ ᒪᓕᓴᖏᑦ ᓄᓇᕆᐅᑦ ᐃᓗᐊᓂ 16

ᐋᖏᕐᓂᑎᒋᑦ ᐃᓄᓕᒧᑦ ᐃᓕᐅᓂᖅᓯᓂᐅᑦ, ᐃᓕᖏᓂᒪᖅᓴᖏᓂᒥᒥᐅᑦ ᐊᐳᖅᓯᓂᐅᑦ 16

ᐋᖏᕐᓂᑎᒋᑦ ᐃᓄᓕᒧᑦ ᐃᓕᐅᓂᖅᓯᓂᐅᑦ 16

ᐋᖏᕐᓂᑎᒋᑦ ᑕᓐᐅᖏᓂᖅᓴᖅᑭᑦ ᐅᖃᖅᑐᓂᒃᑯᑦ ᐊᓂᒍᖅᓯᒪᓂᖅ ᐊᒃᓱᒪᓕᕆᔨᑦ 17

ᓄᓇᕗᑦ ᑕᓐᐅᖏᓂᖅᓴᖅᑭᑦ ᐅᖃᖅᑐᓂᒃᑯᑦ ᖃᐅᔨᓴᓂᖅᓯᒪᔪᑦ ᐊᒃᓱᒪᓕᕆᔨᑦ 17

ᑕᖏᒻᒪᑦ ᐱᖏᓂᒪᔪᑦ 17

ᐅᓴᖏᓐᓂᐊᑐᓂᓇᓂᖅ 18

ᐅᓴᖏᓐᓂᐊᕐᓂᖅ ᐅᓴᖏᓐᓂᐊᕐᓂᖅᑐᑦ ᐊᒃᓱᒪᓕᕆᔨᑦ ᐊᒃᓱᒪᓕᕆᔨᑦ ᓯᓚᑐᑐᓂ ᓯᑭᑦᓴᓕᕆᔨᑦ ᐊᒃᓱᒪᓕᕆᔨᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᐅᑦ 18

ᐃᐊᓐᓇᓕᕆᔨᓂᖅ ᐅᓴᖏᓐᓂᐊᖏᑦᓴᓕᐅᕐᓂᖅ ᓄᓇᑐᖏᓂᖅᓴᖅᑭᑦ ᓴᓇᓪᓚᓴᓂᖅᑭᑦ ᐱᓇᓂᑦᑕᓴᖅ 18

ᐅᓪᓗᓕᓇᓂᑦᓯᓂᖅ ᐊᖏᓂᒪᔪᑦ 19

2012-Γ ᐅᓴᖏᓐᓂᐊᓂᒍᑦ ᑲᑎᒪᓂᐊᕐᓯᖅ ᓄᑦᓯᐊᐊᒥ 19

ᓄᓕᐅᒥ ᓴᐃᑦᓴᔨᑭᑦ ᐅᓴᖏᓐᓂᐊᓂᖅ 19

ᖁᑭᒃᓱᓄᐃᐃᑦ ᐊᑦᓚᓗ ᐊᑦᑕᓇᖏᑐᑦ ᐱᐃᓂᒃᑯᑦ 19

ᖁᑭᒃᓱᓄᓂᒃ ᐱᐃᓂᖏᓂᒃ ᐊᐅᓚᑦᓯᓂᖏᑭᒃ ᐸᖏᓇᓯᒪᔪᓕᑦ 19

ᖁᑭᒪᓂᔪᓂᑲ ᐊᑦᑕᓇᖅᑐᓂᑲ ᐱᕕᓂᖅᓂᑲ ᐊᐅᓪᓚᕐᓂᖅᒥᑦ ᑐᑭᒧᐊᔭᑎᑦ ᐊᒪᓪᓗ ᐊᑭᓐᓇᒥᐅᑕᖅᑭᑦ 19
ᑲᓇᑕᐅᑉ ᖁᑎᖅᓯᒪᔪᑦ ᑐᑭᓯᓚᓂᑲ ᓴᓪᒪᓴᓂᖅᒥᑲ ᐱᓇᓱᓐᓂᖅ 20
ᓱᓕᐅᑉ ᐊᓱᑦᔨᓂᖅᓯᒪ 20
2013-2020-ᒧᑦ ᔮᐯᑲᑦ ᓱᓕᐅᑉ ᐊᓱᑦᔨᓂᖅᓯᒪᓕᑦ ᐱᓇᓱᐊᑦᓴᓂᑲ ᕿᖏᓇᒪᔭᑎᖅᑭᑦ 20
ᑲᙵᒪᓚᑲᑦ ᑭᖑᓂᖅᑭᑎᖅᑭᑦ ᓱᓕᐅᑉ ᐊᓱᑦᔨᓂᖅᓯᒪᓕᑦ ᐋᖏᖅᑐᖅᓂᖅ ᐱᑦᔦᑎᑭᓱᒪᑦ 21
ᐃᒥᖏᐅᑉᔦᖅ ᐃᒪᖅ 21
ᐃᒪᖏᑲᐅᑎᓂᑲ ᓴᓪᒪᓴᓂᖅᒥᑲ ᐱᓇᓱᓐᓂᖅ 21
ᐊᑐᑎᐅᑉ ᐱᐅᔨᒋᐊᖏᓂᖅᓯᒪᓕᑦ ᐱᖓᔪᖅ 21
ᐱᖓᔪᖅᒥᑲ ᓂᑲᖅᓂᓕᑎᓇᓂᖅ 21
ᐊᖏᔪᑲᑎᒃ ᐅᓇᓱᐊᖏᓂᖅᒥᑦ ᐊᓯᖏᓐᓂᒃᑯᑦ 22
ᐱᓇᓱᖅᑎᑎᒃᑦ ᒪᓕᓚᓇᓂᖅᒥᑲ ᐊᓪᒪᒋᐊᕐᓂᑎᑲ ᐱᔪᓇᐊᑭᓕᓚᓇᓂᖅᒥᑲ 22
ᓄᓇᖅᔨᐊᑦ ᒥᖅᖃᔪᑦᐸᐱᖅᓯᒪᓂᑲ ᐱᓇᓱᓐᓂᖅ ᐅᓕᑦᑕᓂᐅᔪᓕᒪᒥ 22
ᒥᓇᑭᑎᑦ **KRG**-ᓂᑦ ᖃᑎᒪᒍᖅᑎᓐᓄᑦ 23
KEQC-ᓂᑦ ᒪᑭᑕᔪᓪᓗᐊᓂᑲ ᐱᙵᓕᐊᑎᑦᔪᓂᖅᒥᑲ ᕿᖏᓇᒪᔭᑎᖅᑭᑦ 23
ᑭᓇᐅᔪᓕᓚᐅᑎᓂᑲ ᐅᖅᑭᑐᑦ 24

ᓄᓪᓕᑎᓇᐅᑎᓂᖅ ᐃᓕᓴᐃᔨᑦ

AANDC.....ᓄᓇᕗᑦᑲᓱᒪᔨᓕᓇᓂᖅ ᐊᒻᒪᓗ ᐅᑭᐅᕐᑕᑐᒥ ᐱᓪᓕᔨᓕᓇᓂᖅ ᑲᓇᑕ

COFEX-North.....ᐊᓪᑎᑎᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓄᖓᓂᒃ ᓯᕗᓪᔪᑎᓂᒃ ᕿᑭᕐᕕᓂᕐᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ-ᑕᕿᒥ

DND.....ᓄᓇᕗᔪᐊᒥᒃ ᓴᙱᒻᒥᓂᒧᑦ ᐱᓕᓯᖏᐊᒪᓇᖅ

JBACE.....ᔭᒻᔪ ᐯᒥ ᐃᓱᒪᑦᓴᓱᐅᕐᓂᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᑭᑦ ᐊᓪᑎᓕᓇᓂᒧᑦ

JBNQA.....ᔭᒻᔪ ᐯᒥ ᐊᒻᒪᓗ ᑯᐯᐃ ᑕᕿᖅᓱᓂ ᐊᖅᑭᕿᑲᑎᓂᖅ

KEAC.....ᑲᑎᐊᒃ ᐊᓪᑎᓕᓇᓂᒧᑦ ᐃᓱᒪᑦᓴᓱᐅᕐᓂᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ

KEQC.....ᑲᑎᐊᒃ ᐊᓪᑎᑎᐅᑉ ᐱᐅᓂᖅᓴᓄᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᑭᑦ

KMHB.....ᑲᑎᐊᒃ ᓄᓇᓕᖓ ᐃᓕᓴᓕᓇᓂᒧᑦ ᐊᓕᓴᒪᒪᓇᖅ

KRG.....ᑲᑎᐊᒃ ᓄᓇᓕᓕᒫᑦ ᑲᓪᒪᖅᑐᑦ

ᒪᑭᓪᐃᒃ..... ᒪᑭᓪᐃᐅᑉ ᑎᒥᖅᑐ

MDDEP.....ᒥᓂᑕᒃᓄᑦ ᒪᑭᑕᓵᓴᐊᓂᒃ ᐱᓪᓕᓴᐊᑎᑦᓯᓂᒧᑦ, ᐊᓪᑎᑎᒍᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᒥᖅᔪᐃᐅᓱᐃᓄᑦ

MRNF.....ᒥᓂᑕᒃᓄᑦ ᓯᓕᒥ ᐱᓪᓕᓴᓄᑎᓕᓇᓂᒧᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐅᒪᔨᓕᓇᓂᒧᑦ

NILCA.....ᓄᓇᐃᐅᑉ ᐃᓄᖅᑭᖓᓄᑦ ᓄᓇᑦᓂᒧᒍᑦ ᐊᖅᑭᕿᑲᑎᓂᖅᓴᓂᖅ

NMRIRB.....ᓄᓇᐃᐅᑉ ᑕᓚᐅᖅᓄᑎᖅᓄᑦ ᓯᕗᓪᔪᑎᓂᒃ ᕿᑭᕐᕕᓂᕐᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ

NRBHSS.....ᓄᓇᕗᒻᒥ ᓄᓇᓕᓕᒫᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᑭᑦ ᐃᓗᓯᓕᓇᓂᒧᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓄᓕᓇᓂᑲᓕᑦ ᐱᑦᔪᔨᓂᒧᑦ

NRC.....ᓄᓇᐃᐅᑉ ᖃᐅᔨᓴᖅᓴᖅᓱᖅ

SHQ.....ᓕᐯᑲᓕ ᐃᓕᓴᓕᓚᔨᖅᔪᓕᖅᑭᑦ

ᐃᓕᓴᐅᑎᑦ ᐅᖃᐅᓯᕐᓂᖅᑕᓕ

ᐱᓇᓴᐸᓴᒥ ᓯᐅᓪᓚᓴᒥ ᔪᓂ 2011-ᒥ, ᑲᑎᐃᖅ ᐊᐢᑎᓚᓇᓂᔪᑦ ᐃᓴᒪᑦᓵᓴᐅᖏᑦᑐᑦ ᑲᑎᒪᓕᐅᑦᑎᓂᖅ (KEAC) 128-ᐃᔪᒍᑦᑎᓂᖅ ᑲᑎᒪᓂᖃᕈᑎᑦᑎᓂᖅ ᑲᑎᓪᓚᐅᔨᔪᑦ ᐅᓪᑦᑕᓂᐅᔨᓪᒥ ᒪᖃᑦᑎᓴᐃᐅᑦ ᐃᑲᓂᖃᖅᓯᒪᓕᐅᑦ, ᑲᖏᖅᓴᐊᓪᑦᔨᔪᑦ ᔨᖃᖅᓂᑐᒥ, 120 km-ᓄᑦ ᑲᖏᖅᓴᐊᓪᑦᔨᔪᑦ ᓴᖅᓂᐊᓂ, 220 km-ᓄᑦ ᔨᑦᑭᓂᔨᐃᐊᓂ ᐊᒪᓪᒪᓕ 320 km-ᓄᑦ ᑲᔪᐊᔪᐊᑦᓴᖃᓪᒪᑦ ᑕᖅᖏᓂ. ᒐᓐᓇ ᒪᖃᑦᑎᓴᐃᖅ, ᓇᑦᕿᑕᐅᓪᑦᓴᖅᓯᒪᔨᖅ ᐊᐅᓪᑕᐅᑦᓴᓴᓂᓪ ᓴᓪ ᒣᐃᔨᓄᑦ ᐃᓪᒋᓄᑦ ᔨᑦᔨᐊᒥᐅᓄᑦ 50 ᐊᖏᖅᔪᐃᑦ ᐅᖏᓪᒋᓵᓪᑦᑐᖅ, ᖁᑎᖏᓚᓂᔭᐊᓕᖅ ᐅᓪᑕᐅᑎᓴᐅᑦᓴᓪᒪᑦ ᒥᓪᖏᔪᐃᔪᑦᑎᓂᑎᓂᖅ ᐃᓄᓪᒪᑦᓴᓪᒪᑦ ᑐᑭᓯᖅᓯᒪᔨᖅ ᐃᓄᓪᒪᑦᓴᓪᒪᑦ ᐊᐢᑎᓚᓇᓂᔪᑦ ᐃᓄᓪᒪᑦᓴᓪᒪᑦ ᑐᑭᓯᖅᓯᒪᔨᖅ ᐃᓄᓪᒪᑦᓴᓪᒪᑦ ᔨᑦᔨᐊᒥᐅᓄᑦ ᐃᓄᓪᒪᑦᓴᓪᒪᑦ ᐊᐢᑎᓚᓇᓂᔪ

ᑎᓕᕆᐅᒪᔨᑦᓱᑦ

KEAC-ᓄᑦ ᐃᓗᒪᑦᓴᓗᕆᔨᕐᓂᐅᑦ ᑎᒥᐅᑐᑦ ᐱᖃᓄᑦᔨᑎᑕᐅᓕᒪᑦᓗᕆᓂᐅᑦ ᒪᓕᑦᓗᒍ ᐃᓕᖏᓪ 23 ᖁᓕᑦ *VΓ* ᐊᒡᒪᓗᓂ ᓄᐯᑦ ᑕᕐᖃᖏᓂ ᐊᖃᕐᖏᓂᑦᑐᓂᒃᓴᓂᒥ (JBNQA), ᐊᑎᓕᐅᑦᕕᐅᓕᐅᑦᓴᕆᒪᔪᒥ 1975-ᖏᔪᑎᒃᓵᓄᐃ ᐃᓄᖅᓄᑦ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᓄᐯᑦ ᐃᔨᓄᑦ, ᑲᖏᒪᓄᑦ ᓄᐯᒥ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᑲᓇᑕᒥ, ᖁᓕᑦ *VΓ* ᐃᓄᓪᓕᓕᐅᑦᓴᒍᒪᑦ ᑎᒥᒍᑦ, ᐊᒡᒪᓗᓂ ᓄᐯᐅᑦᓄᖅᑎᖅᓄᑦ. ᐃᓕᖏᓪ 23 JBNQA-ᒥ ᖃᓄᕆᓴᒪᔨᖅᖃᑦ ᐊᖏᑎᓕᓴᕐᒥᑦ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᐱᖏᓪᓕᐊᓂᐅᔪᓯᔨᑐᓂᑦ 55° ᑕᕐᖃᖏᓂ.

ᒪᓕᒃᖃᑦᓴᑎᑦ *ᐊᖏᑎᐅᓵ ᐱᐅᔨᓴᐊᕐᖃᖅᓂᖏᓂᓄᓕᓂ ᐱᕐᓄᓴᒥᑦ* (R.S.Q., c. Q-2) ᐊᒡᒪᓗᓂ ᖁᓕᑦ *VΓ* ᐊᒡᒪᓗᓂ ᓄᐯᑦ ᑕᕐᖃᖏᓂ ᓄᓇᖃᖅᓄᖅᑲᓕᓴᓂ ᓄᓇᑦᓂᖏᓂᓄᓕᓂ ᐱᕐᓄᓴᒥᑦ (S.C. 1976-1979, c. 32), KEAC-ᓄᑦ ᐃᓗᒪᓕᐅᑦᓴᐅᑦᓂᑦ ᖃᒪᔨᑦᓱᓄᖅᑐᑦ ᑲᖏᑎᓂᑦ ᐱᑦᔨᑎᖃᖅᑐᑦ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᐃᓄᓪᓂᑦ ᓴᐳᒡᒍᑦᓴᒥᑦ ᐊᑦᑐᔨᓄᑦ ᓄᓇᓴᐅᑦ. ᑌᒣᑦᑐᒪᑦ, ᓂᑭᐊᖅᑕᐅᓂᖅᓴᐅᓂᑦ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᐃᓕᒋᓴᐅᓂᖅᓄᑦ ᐅᖅᓄᖅᓴᐅᔨᓴᒃ ᑲᖏᒪᓄᑦ ᐊᓐᓇᑦ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᐃᓄᐅᑦ, KRG-ᓄᓂ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᐅᑭᐅᖅᑕᑐᒥ ᓄᓇᓕᓪᓂᑦ.

KEAC-ᓄᑦ ᑎᓕᕆᐅᒪᔨᑦ ᖃᒪᓕᐅᓂᖅᒥᑦ, ᐊᖅᖁᑎᖅᓄᓗᑎᑦ ᐯᑦᑐᑐᑎᓂᖅᒥᑦ ᑕᑯᓪᓕᐊᓂᖅᓄᑦ, ᐃᓕᒪᔪᑎᓂ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᖃᖅᓄᖅᓴᐅᔨᑎᑦᓱᑎᑦ, ᐊᒻᓚᕐᓇᓕᐅᑎᖅᓄᖅᒥᑦ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᐊᐅᓪᓚᕐᓂᐊᓂᖅᓄᑦ ᐊᖏᑎᒥᑦ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᐃᓄᓪᓂᑦ ᓴᐳᒡᒍᑦᓴᒥᑦ ᒪᓕᒃᖃᑦ ᐊᖅᖁᑎᖅᓄᖅᒥᑦ ᐃᓕᖏᓪ 23 JBNQA ᐃᓗᐊᓂ ᒪᓕᑦᓗᒍ.

ᐊᑐᑎᒡᒪᓇᖅᑭᑦ ᐃᑐᔭᖅᓗᒍᑦ ᐃᓕᖅᑲᓪᓕᒍᑦ:

- ᕿᒥᑎᓇᓂᖅ ᑲᓚᕐᓴᓂᑦ ᑲᖏᒪᓄᑦ, ᓱᓕᔪᑎᑎᓗᒥᑦ ᓰᒡᒪᑐᓂᖅ ᐱᑦᔨᑎᖅᓄᑦᓗᒥᑦ, ᐊᖅᖁᑎᖅᓄᖅᑕᐅᓱᑎᑦᓴᓂᑦᓴᓂᖅ ᐱᖅᔪᖅᓂᖅ, ᒪᓕᒡᒪᓇᓕᖅᓂᖅ, ᒪᓕᒃᖃᖅᓂᖅ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᐊᓕᐊᓕᓇᓂᖅᔪᓂᑦ ᐱᐅᓱᖅᓂᖅ ᐊᑦᑐᑎᓂᖅ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᐃᓄᓪᓂᑦ ᓴᐳᒡᒍᑦᓴᒥᑦ ᒪᓕᒃᖃᓕᓴᐅᑎᓯᓚᐅᖅᓄᑦᓂᖅᑐᓄᓕᓂ;

- ᖃᐅᔨᑎᑦᓱᓂᖅᖃᑦ ᑲᖏᒪᓂᖅ ᐊᒡᒪᓗᓂ KRG-ᓄᓂᖅ ᖃᐅᖅᓯᑐᐃᓐᓇᖅᖃᑦ ᐊᓕᓇᑦᓴᑕ ᐅᕐᖏᓐᓄᓐᓂᑦ ᐊᖅᖁᑎᖅᓄᖅᑕᐅᓱᑎᑦᓴᑕ ᐱᖅᔪᖅᓂᖅᓴᐅᓂᖅ, ᒪᓕᒃᖃᖅᓂᖅ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᐱᐅᓱᖅᖃᑦᓴᐅᑎᓂᖅᓄᖅᒥᑦ ᐊᑦᑐᑎᓂᖅ ᐱᑦᔨᑎᖃᖅᓄᖅᓴᓂᖅ ᐱᓕᕐᓂᐊᑎᑎᑦᑐᓂᑦᓴᖅᑭᑦ ᓴᓐᓄᔪᑎᖅᓂᖅᓴᐅᓂᖅ, ᓴᐅᑦᓕᐊᔪᑦ, ᐊᒡᒪᓗᓂ ᒪᓕᒃᖃᖅᓂᖅ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᐱᐅᓱᐅᑎᐊᓕᖅᓂᖅᓴᐅᓂᖅ ᐊᑦᑐᑎᓂᖅ ᐱᑦᔨᑎᖃᖅᓄᖅᓴᓂᖅ ᓄᓇᓕᓪᓂᑦ ᐊᖅᖁᑎᖅᓄᖅᑕᐅᓱᑎᑦᓴᓂᑦᓴᓂᖅ ᐊᑦᑐᑎᓂᖅ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᐃᓄᓪᓂᑦ ᓴᐳᒡᒍᑦᓴᒥᑦ ᓄᓇᓕᓪᓂᑦ ᐊᑦᑐᑎᓂᖅ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᐃᓄᓪᓂᑦ ᓴᐳᒡᒍᑦᓴᒥᑦ ᐊᑦᑐᑎᓂᖅ 23-ᒥᑦ ᐊᒡᒪᓗᓂ 24-ᒥᑦ JBNQA ᐃᓗᐊᓂ, ᐁᑦᕿᔪᑦ;

- ᖃᑭᒥᖅᓂᖅ ᐊᐅᓕᑦᓱᔪᓴᓂᖅ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᐊᑦᑐᑎᓂᖅ ᐃᓄᓪᓕᓂ ᓱᓴᔪᑎᓂᖅ ᑲᖖᔪᐃᓄᖅᑭᑦᓴᑦ ᖃᑭᒥᖅᓂᖅᓴᑦ ᐱᐅᓱᖅᓂᖅ ᓄᓇᓚᒧᓕᓂᖅᓴᐅᓂᖅ, ᐊᒡᒪᓗᓂ ᑕᒪᐅᔪᐊ ᐱᑦᓴᑎᓂᕐᓂᖅᑭᑦᓂᖅ ᑫᒥᑕᐅᓱᒪᓕᓴᐅᓂᖅ ᒪᓕᑦᓱᑦ ᐃᓕᖅᑲᓪᓕᒍᑦ 23-ᒥᑦ ᐊᒡᒪᓗᓂ 24-ᒥᑦ JBNQA ᐃᓗᐊᓂ, ᐁᑦᕿᔪᑦ;

- ᖃᐅᔨᑎᑦᓱᓂᖅᖃᑦ ᑲᖏᒪᓂᖅ ᐱᑦᔨᑎᖃᖅᓄᖅᓴᓂᑦ ᒪᓕᒍᑎᑎᓗᒥᑦ ᐱᒪᓕᓇᐅᓂᖅᑭᑦᓂᖅ ᐊᑦᑐᑎᓂᖅ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᐃᓄᓪᓂᑦ ᓴᐳᒡᒍᑦᓴᒥᑦ ᒪᓕᒃᖃᑦᓴᐅᓂᖅᓄᑦ ᐱᐅᓱᖅᓂᖅ ᓄᓇᓕᓪᓂᑦ;

KEAC-ᓄᑦ ᑐᑭᑦᓴᓂᓕᒫᖅᑭᑦ ᑫᒥᑦᓱᒍᑎᑎᓂᓕᒫᖅᑭᓂᒃᓵᓄᑦ ᒥᑦᑐᓂᒃᓵᓄᑦ ᐃᓄᓪᓂᑦ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᓄᐯᑦᓄᑦ, ᐊᒡᒪᓗᓂ ᓄᓇᓕᓪᓂᑦ ᓄᓇᓕᓪᓂᐊᓂᖅ ᑲᖏᒪᓄᑦ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᐃᓄᓪᓂᑦ ᓴᐳᒡᒍᑦᓴᒥᑦ ᐊᑦᑐᑎᓂᖅ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᐃᓕᒋᓴᐅᓂᖅᓄᑦ ᐊᐅᓚᑦᓴᐅᓕᖅᓂᖅᓴᐅᓂᖅ ᐊᒡᒪᓗᓂ ᐃᓄᓪᓂᑦ ᓴᐳᒡᒍᑦᓴᒥᑦ ᐊᑦᑐᑎ

ᐃᓄᑦᑕᖏᑦ

KEAC-ᓂᑦ ᐱᖏᓪᓗᓕᕆᔨᖅᑎᑦ ᑎᒥᐅᓂᖏᓐᓇᑦ ᑕᖑᖏᓐᓂᕐᒧᑦ ᑕᖑᖏᓐᓂᕐᒧᑎᒃ ᖃᓄᐅᖏᖏᑦᑐᑐᒃ ᑲᑎᒪᔨᓄᑦ. KRG-ᓂᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᓂᐯᖅᓂᑦ ᐅᓇᓖᑦᑐᓗ ᑲᑎᒪᔨᖅᑕᑦ ᐊᓂᔪᓂᖅ ᐊᓂᓕᕆᓂᖅᓯᒪᔪᖅᑐᑦ ᐱᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᐱᓕᕆᔨᒃᑯᑦᑎᓗ ᐃᓕᓴᐅᔪᖅᑐᑦ ᐱᓕᕆᔨᒃᑯᑦᑎᓗ ᐃᓄᐃᑦᑐᖅᑐᑦ. KEAC-ᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᓴᑦ ᐊᒃᓱᖅ ᐊᑐᐊᓂᖅᑐᑦ, ᓂᕆᔨᓂᒃᑯᑦ ᐃᓄᐃᑦᑐᖅᑐᑦ ᐊᑐᐊᓂᖅᑐᑦ ᐊᑐᐊᓂᖅᑐᑦ ᐊᑐᐊᓂ

ᑲᑎᒪᓕᑦ ᑎᓪᓗᐊᑕᐅᕆᓭᓱᑦ ᑯᐯᐧ ᑲᖏᒪᖅᓯᓄᑦ

ᑎᓂᐧ ᑯᐯᐦ ᑎᐃᒥᐊᖅᑐᖅ ᐃᓕᓴᕆᓭᒪᑎᒃ ᐃᕆᒪᑕᖅᓂᒥᒃ ᐊᑦᑐᐊᑎᓪᓗᒍ ᐅᒪᒃᓴᓂᐊᓕᖅᑐᑦ ᐊᑐᖅᑐᖅᓂᓄᑦ ᓴᖅᑭᑎᓂᒃ ᐃᓕᓴᕆᓭᒪᑎᒃ ᐃᓕᓴᕆᓭᒪᒪᓪᓗᐅᑎᒥᒃ ᑎᐃᒥᐊᖅᑎᕆᓂ ᐃᒪᖅᑕᖅᓂᒥᒃ ᐃᓕᓴᕆᓭᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐃᓕᓴᕆᓭᒪᑦ ᐊᑐᖅᑐᖅᓂᒥᒃ ᐃᓕᓴᕆᓭᓄᑦ ᐊᑐᖅᑐᖅᓂᒥᒃ ᐃᓕᓴᕆᓭᒪ

ᐊᓪᓚᑎᒪᓗᒃ

ᐊᓪᓚᑎᒪᓗᒃ ᐱᓇᓱᑎᑎᓱᐅᐅᕐᖓᖅ KEAC-ᒧᑦ. Ċᓴᓇ ᒪᑭᑦᓱᓂᐅᓱᖅ KEAC-ᓂᑦ ᑐᑭĊᓗᓱᒪᓴᖏᑎᑕ ᐊᒪᓚᓗ ᐊᓪᓚᓂᓱᒪᓴᖏᑎᑕ ᐊᓪᓚᓂᔾᔪᑎᓪᓚᖏᓪᓂᒃ. ᑕᒪᑐᒧᓇ ᐊᑐᑎᒋᒧᑦ, ᕿᖅᓇᑎᐅᔨᖅ ᑎᑎᑦ ᒃᑎᒪᓂᖅᓴᓂᒃ ᐊᓇᓱᑭᓕᕐᓂᓱᓂ ᐱᓇᓱᑎᐊᓕᓴᖅᓴᓂᒃ, ᐊᓪᓚᓂᓱᓂᓱᐅᑎᑎᓪᓂᒃ ᑎᑎᑦ ᐊᓪᓚᓂᕿᔪᒪᓂᖅᓴᓂᒃ, ᖃᓄᐃᓕᖅᓴᒪᓂᖅᓴᓂᒃ, ᖃᓄᐃᓂᓱᐅᑎᑎᓪᓂᒃ, ᐊᖅᖁᔭᒋᑦ ᑐᕿᖅᓱᓂᑎᓪᓂᒃ ᐊᒪᓚᓗ ᐊᐅᓪᓱᐅᒪᒥᓱᓂ ᐱᓇᓱᑎᐊᓕᓴᖅᓴᓂᒃ KEAC-ᓂᑦ ᑭᓇᐅᔨᓪᓚᐅᑎᓪᓂᒃ. ᐊᓪᓚᑎᒪᓗᒃ ᐃᖅᐱᒍᓱᓂᑎᐅᒥᔪᖅ ᑲᓐᒥᑦ ᒪᓪᑐᓪᓕᖅᓴᓂᒃ, ᐱᖅᔨᓪᓕᖅᓴᓂᒃ ᐊᒪᓚᓗ ᑐᑭᒪᔭᖅᓴᓂᒃ KEAC-ᓂᑦ ᑎᓪᓗᐊᔨᖅᓴᓂᒃ ᐃᓐᓇᐅᑎᖅᓴᓂᒃ, ᐃᓐᓇᐅᑎᖅᓴᓂᒃ ᐊᒪᓚᓗ ᑐᑭᒪᓕᒃᓴᓂᒃ KEAC-ᓂᑦ ᑎᓪᓗᐊᓂᖅᓴᓂᒃ ᐃᓐᓇᐅᑎᖅᓴᓂᒃ, ᐊᒪᓚᓗ ᑐᑭᒪᓕᒃᓴᓂᒃ KEAC-ᓂᑦ ᑎᓪᓗᐊᓂᖅᓴᓂᒃ

ᐊᖏᕐᒧᓄᑦ ᑕᑦᓂᒪᓄᑦ ᐱᓇᓱᐊᑦᓴᓂᒃ ᕿᖏᓂᒪᔪᑎᑦ

KEAC-ᓂᑦ ᑲᔪᓂᖏᑎᓂᕐᓇᑐᑦ ᑕᑦᓂᒪᓄᑦ ᐊᖏᕐᒧᑦᓴᓂᒃ ᕿᖏᓂᒪᐅᑎᒥᓂᒃ (2009-2014). 2011-2012-ᒥ ᐱᓇᓱᑦᑕᐅᓂᒪᔪᑦ ᐊᑦᓂᓂ ᓄᓴᖏᑦᑕᓇᖅᓴᔪᑦ ᑐᑭᖏᑦᖏᔪᑕᐅᓂᒪᔪᑦ ᑐᖅᖏᑦᑕᐅᓂᒪᔪᓂᒃ.

ᑐᖅᓴᒃ 1

ᐱᓇᓱᓂᒃ ᐃᓂᒪᑦᓴᓂᐅᔨᕕᐅᓂᓂ ᑎᒥᑎᑐᑦ ᑲᒪᒋᐊᓕᓐᓂᑦ ᑲᓀᒪᓂᑦ ᐱᑦᔨᑎᖏᑦᓂᓂ ᐱᖏᓴᓂᒃ ᐊᑦᑐᐊᔪᓂᒃ ᐊᓀᑎᒥᒃ ᐊᒪᓚᓂ ᐃᓂᓐᓂᒃ ᓴᐳᒻᒥᓂᑦ ᒪᓕᖏᖏᑎᑦᓂᔭᒪᑎᓂᑦ, ᐊᒪᓚᓂ ᐊᐅᓕᓂᔨᓂᖏᑦ ᐊᒪᓚᓂ ᑲᒪᒋᐊᓕᓐᓂᑦ ᐊᒪᓚᓂ ᐃᓂᓐᓂᒃ ᓴᐳᒻᒥᓂᑦ ᑕᒪᒃᔨᒥᓐᖏᑦ ᒪᓕᖏᖏᑦᓂᓂ.

ᐱᓇᓱᐊᑦᓴᑦ:

ᐊ) ᓂᒃᖏᓐᓕᑎᓇᒋᐊᓐᓕᓂᖏᑦ ᐊᔨᐃᓐᓇᕈᑎᓂᒃ KEAC-ᓂᑦ ᒋᒃᔨᐊᓗ ᑎᓕᔾᐅᒪᔭᒧᑎᓂᖅᑕᑦ ᖃᐅᔨᒪᔭᐅᑎᑲᓂᔨᓕᓕᐅᑎᒪᔨᓕᕐᓂᑦ ᐅᑭᐅᑦᑕᑐᐅᓂᑦ ᐊᒪᓚᓂ ᖃᓄᖅᑭᑦ ᐊᖅᖏᓂᒃ ᐊᒪᓚᓂ ᐃᓂᓐᓂᒃ ᓴᐳᒻᒥᓂᑦ ᐊᒪᓚᓂ ᐃᓂᓐᓂᒃ ᓴᐳᒻᒥᓂᑦ ᐊᒪᓚᓂ ᖃᓄᖅᑭᑦ ᐊᖅᖏᓂᒃ

ᑐᖏᓐ 3

ᖃᑎᖅᑕᐅᓂᖅ ᐊᕐᓂᑎᒃ ᐊᓪᓚᓗ ᐃᓄᖅᑲᑎᑦᓂᒃ ᓯᖅᓴᔪᑎᓂᒃ ᖃᑎᖅᑕᐅᓂᕐᓂ ᐃᖏᕐᕿᔪᓯᖏᑦᓂᒃ ᐊᓪᓚᓗ ᐱᖅᑯᖏᑦᓂᒃ.

ᐱᓇᓯᐊᖅᑐᑦ:

ᐃ) ᖃᑎᖅᑕᐅᓂᖅ ᐊᓪᓚᓗ ᐋᖅᑭᑎᐊᖅᓯᒪᓕᕆᓂᖅ ᐊᕐᓂᑎᒃ ᐃᓄᖅᑲᑎᑦᓂᓪᓗ ᓯᖅᓴᔪᑎᓂᒃ ᑲᖏᖅᓯᐅᓂᕐᒧᑦ ᐊᓪᓚᓗ ᖃᑎᖅᑕᐅᓂᒧᑦ ᓄᐃᑕᐅᓯᒪᔨᒥᒃ 1975-ᒥ JBNQA ᐃᓕᖏᓂ 23-ᒥ ᐊᐅᓚᓯᓯᐊᓂᑦ ᑲᕐᓚᓄᑦ.

ᐸ) ᖃᑎᖅᑕᐅᓂᖅ ᓄᓇᑎᖏᓐᓂᒃ 1 ᐊᓪᓚᓗ 2 ᐃᓕᖏᓂ 23-ᒥ JBNQA ᐃᓗᐊᓂ.

ᑕ) ᖃᑎᖅᑕᐅᓂᖅ ᐊᑐᖅᑕᐅᓯᒪᔪᓂᒃ ᑕᐱᐅᓐᓂᒃ ᓯᖅᓴᔪᑎᓂᒃ ᑲᖏᖅᓯᐅᐅᑎᑦ ᐱᖅᑯᖏᑦᓂᒃ.

ᑲ) ᖃᑎᖅᑕᐅᓂᖅ ᑲᑎᒋᕐᕿᒃ ᓯᖅᓴᔪᑎᖏᓐᓂᒃ ᐱᓕᕆᔨᑎᑎᓂᒃ ᐱᓇᓯᐊᖅᓯᓂᒃ ᐃᓄᖅᑲᑎᑦᓂᓪᓗ ᐊᓂᒍᓯᖅᑐᓂᒃ ᐊᓪᓚᓗ ᓄᓇᕗᑦ, ᐊᓯᖏᓐᓂᓗ.

ᒪ) ᓯᓚᓇᔅᑐᒥᒃ ᐊᐅᓚᑲᓂᖅ ᓯᖅᓴᐃᐅᓇᖅᑐᓂ ᑲᒪᒋᔭᖅᑕᑦ ᐊᖏᓴᖅᑲᖅᑕᑦ ᓚᓚᓯᐊᓇᐊᖏᓐᓂᑦ ᐊᓯᑎᒃ ᐊᓪᓚᓗ ᐃᓄᖅᑲᑎᑦᓂᓪᓗ ᓯᖅᓴᔪᑎᓂᒃ ᑲᖏᖅᓯᐅᓂᕐᒧᑦ ᐊᓪᓚᓗ ᖃᑎᖅᑕᐅᓂᕐᒧᑦ ᐱᓇᓯᐊᖅᓯᒪᓂᖅ ᐊᓪᓚᓗ ᐊᑦᑕᐅᖏᓐᑐᓂᒃ ᐱᔪᓐᓇᖅᑲᐅᑎᓂᒃ ᑕᒪᑐᒪ ᑐᓂᓯᔪᖏᓐᓂᒃ ᐅᑭᐅᑦᑕᑐᐅᑦᓂᑦ ᓄᓇᓕᖏᓐᓄᑦ.

ᑐᖏᓐ 4

ᐊᓪᓚᐃᐅᓂᖅ ᓄᓇᐃᐅᑦ ᐃᓄᖏᓐᓄᑦ ᐊᓪᓚᓗ ᓴᓪᒥᓂᖅ ᓄᓇᓕᓕᒫᑦ ᑲᖏᒪᖓᓂᒃ ᐊᓪᓚᓗ ᓄᓇᓕᑦ ᑲᖏᒪᐱᖏᓐᓂᒃ ᑕᒪᑲᐊ ᐃᓯᒪᓕᐅᕐᓂᔪᓂᒃ ᐱᓪᓗᔨᓯᒪᓕᕐᓂᔪᓪᓗ ᐃᑲᔪᕐᓯᒪᓂᖅᑎᒃ ᓄᓇᑕᓯᓚᕐᓂᑦ.

ᐱᓇᓯᐊᖅᑐᑦ:

ᐃ) ᓂᑲᓐᓕᑎᓇᓂᖅ ᐱᓇᓯᖅᑲᑎᖅᑲᓂᒃ (ᖃᑲᐅᕈᒪᔪᓕᖅᓴᓂᒃ ᐁᑕᑐᑎᓂᓂᑲᓐᒃ, ᐃᓯᒪᑦᓴᕐᕕᐅᑎᓂᓂᑲᓐᒃ, ᑌᒧᒐᓕᓇᓂᕐᒧᑦ) ᓄᓇᓕᑦ ᐊᓪᓚᓗ ᓄᓇᓕᒧᑦ ᑲᖏᒪᖓᓂᒃ ᓄᓇᐃᐅᑦ ᐃᓗᐊᓂ, ᐱᓗᐊᖅᑐᓂ ᐃᓗᐊᓂ ᐊᑐᓕᓇᓂᕐᒧᑦ ᐊᑐᑕᑎᓂᕐᒧᑦ KEAC-ᒦᑦ ᓯᑲᖏᑲᖅᑕᐅᓯᒪᔪᓂᒃ ᐃᓯᒪᑦᓴᕐᕕᐅᑕᐅᖏᑲᖅᓯᓯᑎᑦ ᐊᓪᓚᓗ ᓂᓪᓕᕈᑕᐅᖏᑲᖅᓯᓯᑎᑦ.

ᐸ) ᓄᐃᑦᓯᓂᖅ ᑲᖏᒪᓄᑦ ᓄᓇᐃᒪᒥ ᓴᓪᒥᓂᖅᑎᒃ ᐱᓇᓯᐊᖅᓯᒪᓂᖅᑐᓂᒃ ᓯᖅᓴᔪᑎᓇᖅᑐᓂ ᐃᓄᐃᑦ ᓱᒪᒪᑦᑕᑦ ᐊᓪᓚᓗ ᐱᓕᕆᔨᑎᒃ ᐊᓪᓚᓗ ᐱᑦᓯᐊᑦᑕᑦ ᑐᓴᐅᒪᓂᕐᒧᑦ.

ᑕ) ᖃᖅᖁᔭᖏᓐᓂᖅ KEAC-ᒦᑦ ᑲᑎᒪᓂᖅᑎᓄᑦ, ᐃᑲᔪᓯᔨᑦᓴᓂᒃ ᐃᓄᖏᓐᓂᒃ ᐊᓪᓚᓗ ᓄᓇᓕᖏᓐᓄᑦ ᓄᓇᓕᓕᒫᓄᑦ ᑭᒃᓴᒪᓂᒃ ᓄᓇᒪᐃᐊᓂᒃ ᐃᓄᐃᑦ ᑲᖏᒪᐃᓐᓇᖅᑐᓂ ᐊᓪᓚᓗ ᑲᖏᒪᓂᖅ.

ᑲ) ᐃᓕᐅᕐᖢᑕᐅᓂᖅ ᐊᓪᓚᓗ ᐃᑲᔪᓯᓯᒪᖢᑕᐅᓂᖅ ᐊᓯᓄᑦ ᑎᒥᓄᑦ ᓄᐅᕐᓗᓯᐃᓄᑦ ᑕᒫᓂ ᓄᓇᒥ ᐊᑐᑎᓂᕐᓂᑦᑎᒃ ᐱᓇᓯᐊᔨᓂᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅ.

ᒪ) ᐃᓕᐅᕐᖢᑕᐅᓂᖅ ᐊᓪᓚᓗ ᐃᑲᔪᓯᓯᒪᖢᑕᐅᓂᖅ ᐊᓯᓄᑦ ᑎᒥᓄᑦ ᓄᐅᕐᓗᓯᐃᓄᑦ ᑕᒫᓂ ᓄᓇᒥ ᐊᑐᑎᓂᕐᓂᑦᑎᒃ ᐱᓇᓯᐊᔨᓂᑦ ᐱᓕᕆᓂ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅ.

ᖁᑎᕆᐅᓂᖅ ᐃᓚᒪᓂᕐᕉᓂᐅᓂᖅ ᐊᐢᑎᓕᓴᐃᑎᓂᐅᓂᖅ ᑐᖅᖏᒪᐃᖅᑎᑦᓯᓂ ᓄᓇᒥᑦᓄᔪᒥᒃ, ᓄᖅᐃᑌᓕᑎᑦᓄᔪᒥᒃ ᐊᓚᒪᓗ ᐃᑲᔪᖅᑐᑐᒃ ᓴᖅᖏᒪᔪᖅᒥᒃ

ᐱᓇᓄᐊᖅᑐᑦ:

ᐊ) ᐱᒋᐊᖅᓂᖅ ᐅᐢᐢᓗᒃᓂᑦ ᑲᔪᓄᓂᖅ ᖁᐅᕆᖅᓂᒥᒃ ᐊᑦᕆᑭᖅᑎᑐᓂᖅ ᑲᒪᒋᐊᓕᖅᓂᖅ, ᐅᑦᑐᑎᑕᒋᑦ:

- ᐅᕗᖅᓂᐊᓂᖅᒥᒃ ᐱᓇᓄᑦᑐᑦ;
- ᐃᓄᖅᓂᒃ ᐃᓄᒪᑦᓴᓄᐅᖅᓱᖅᓂᐅᕐᒡ ᐱᖅᑕᓄᖅᑐᒃ ᓄᓇᕗᒪᒥ;
- ᐊᐢᑎᑎᒥᒃ ᐊᓚᒪᓗ ᐃᓄᖅᖁᑎᑭᓂᒃ ᓄᑦᓴᔪᑎᓂᒃ ᖁᖅᖃᔪᓇᖅᓂᐅᕐᒡ ᐊᓚᒪᓗ ᖁᑎᕆᐅᓂᐅᕐᒡ ᐱᖅᑕᓄᖅᑐᒃ;
- ᖁᑭᒃᓴᓄᓂᒃ ᐱᐃᓂᖅᓂᒃ ᐊᐅᓪᓚᑦᓂᖅᖢᒃ;
- ᓇᒡᖅᑐᑎᔪᑦ ᐱᐢᓪᓂᖅᑎᑎᑦᑭᑦ;
- ᒥᖅᓱᔪᐃᓇᖅᑐᑦ ᐱᐢᓪᓂᖅᑎᑎᑦᑭᑦ;
- ᐊᓚᒪᓗ ᐱᐢᓪᓂᖅᑎᑎᑦᑭᑦ ᓇᐳᒪᑎᓂᒃ ᐊᐅᓪᓚᑦᓂᖅᖢᒃ;
- ᐃᒪᓕᖅᑐᑦ ᐱᐢᓪᓂᖅᑎᑎᑦᑭᑦ ᓇᐳᒪᑎᓂᒃ ᐊᐅᓪᓚᑦᓂᖅᖢᒃ;
- ᐃᓕᑦᓴ

2011–2012-ᒥ ᐱᓇᓱᑦᑕᐅᓱᒪᔪᑦ

ᑲᑎᒪᓂᑦ

JBNQA-ᒥᒃ ᒪᓕᖅᓯᑎᒃ, KEAC-ᓄᑦ ᐊᑐᖏᑦᑕᓪᓚᐊᖏᖅᓄᑦ ᐃᑭᓐᓂᕐᓴᖅᓱᓂᑦ ᓯᑕᒪᓂᒃ ᑲᑎᒪᓂᕐᓂᒃ ᐊᑐᓂ ᑭᓇᐅᔭᕆᓇᓂᐅᑉᐸᑦ ᐊᕐᕌᒍᖅᑕᑕ ᐃᓗᐊᓂ. ᐁᓇᓕ 1, 2011-ᒥ ᐊᒃᒪᓗ ᐆᑦᔭ 31, 2012-ᒥ ᐊᓄᐦᓂᖅᓱᓂ, ᑲᑎᒪᓂᖏᖅᑕᑕᒪᐅᔪᓕᑦ ᐊᑦᓂᓂ ᐅᖏᖅᑕᐅᔪᑦ ᒪᓕᖅᓯᑎᒃ:

128-ᐃᔨᑎ ᑲᑎᒪᓂᖅ		129-ᐃᔨᑎ ᑲᑎᒪᓂᖅ		130-ᐃᔨᑎ ᑲᑎᒪᓂᖅ		131-ᐃᔨᑎ ᑲᑎᒪᓂᖅ	
ᐅᓪᓗᖕᒥᑦ							
ᔪᓐ 5-7, 2011		ᐅᖅᑐᐱᓇ 17-18, 2011		ᑎᓯᒪᐱᓇ 7-9, 2011		ᐃᑭᐊᓇ 23-24, 2012	
ᓇᔪᖏᑕᖕᒥᑦ							
ᐊᑦᔪᐊᖅ ᐊᒪᒪᓗ ᐅᓪᓗᕆᓚᖅ, ᓄᓇᐃᒪᒥ		ᐃᐅᖅ ᓯᑎ		ᐊᑦᔪᐊᖅ, ᓄᓇᐃᖅ		ᒪᓴᑐᔨᐊᓵ	
ᑲᑎᒪᔪᑦ ᐊᒪᒪᓗ ᐁᓯᒪᔪᑦ							
KRG:	2	KRG:	2	KRG:	2	KRG:	3
ᐃᐅᖅ:	3	ᐃᐅᖅ:	3	ᐃᐅᖅ:	2	ᐃᐅᖅ:	3
ᑲᓇᑕ:	2	ᑲᓇᑕ:	3	ᑲᓇᑕ:	3	ᑲᓇᑕ:	3
ᖃᖏᓯᔪᑦ							
ᐱ. ᒣ, ᐅᓕᖕᑕᓂᐅᔭᓕᒥ ᒪᖃᖕᑎᓯᐱᖅ ᓄ. ᑎ, ᐃᓯᒪᐅᓕᖕᑎ, KRG		ᐱ. ᐊᖅᑲᓴᖕᑦ, MDDEP ᑎ. ᐅᓴᓴ, MDDEP ᓪ. ᐃᐅᖕᑭ, MDDEP ᑦ. ᑐᐃᓴᖕᑦ, MDDEP ᐱ. ᐳᖃᓴᖕᑦ, MDDEP ᐃ. ᑎᐃᓐᓇᒍ, MDDEP ᖃ. ᐃᓯᐊᖕᑦ, MDDEP ᐊ. ᑎᐃᓴᖕᑦ, MDDEP ᐊ. ᑐᖃᒪᓕᓐᓄ, MRNF ᒪ. Fᐅᐊᖕᓂ, MDDEP ᓯ. ᑲᖕᑰ, MDDEP ᓯ. ᐃᐅᖕᓯ, MDDEP		ᐱ. ᑐᐃᖕᑦ, ᓄᓇᐃᒪᒥ ᖕᑲᐅᑦᕋᖕᐃᐃᑦ (NRC) ᒥ. ᐊ. ᓇᓯᐅ, NMRIRB ᓯ. ᑌᓵ, NRBHSS		

ᑕᒪᑲᐊ ᑲᑎᒪᓂᐅᓪᓚᐅᔭᔪᑦ ᐊᓯᐊᔪᑦ, ᐅᖕᑲᓪᒪᔨᐅᑎᑲᓄᑦ ᑲᑎᒪᓂᖕᑲᓪᓚᐅᔭᒪᒥᔪᑦ ᓯᑦᑎᒪᐱᓇ 2, 2011-ᒥ ᐊᑕᐅᓯᖕᑲ KRG-ᓄᑦ ᑲᑎᒪᔨᖕᓄᑎᖕᑦ, ᐱᖕᑲᓯᑦ ᓄᐯᑦ ᑲᑎᒪᔨᖕᓄᑎᖕᑎᑦ ᐊᒪᒪᓗ ᐊᑕᐅᓯᖕᑲ ᖃᓕᑕᐅᑦ ᑲᑎᒪᔨᖕᓄᑎᖕᑎᒃ ᐃᓕᑕᐅᑦ ᑲᑎᒪᔨᖕᓄᑎᖕᑦ ᐃᓕᑕᐅᑦ ᐃᓚᐅᑎᑦᓴᓕᑦ.

ᑐᓴᖏᑦᓴᓕᓚᓂᖅ

ᓚᓗᓍᒃᑯᑕᖅ

KEAC-ᒧᑦ ᓚᓗᓍᒃᑯᑕᐅᑦ ᖁᑎᖅᑕ ᐃᓱᒪᖅᓯᒪᔾᔪᑎᑕᐅᔭᖅᖁᖅ ᐊᕐᓂᑎᑦᑐᓂᓄᑦ (ᓚᓐ, ᐃᒪᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᖁᑭᓐᑦ), ᐃᓚᐃᑦ ᐱᐅᓱᑐᖅᓭᒧᖅᑕ ᓚᐃᑦᑎᐱᖅᑎᓂᓄᑦ. ᐊᑦᒪᓗᑭᖅᓯᒪᑕ ᖁᑦᓭᔾᖅᓄᓂᓄᑦ, ᖃᓄᖅᑕᐅᓂᖅ ᐱᓱᒪᓚᕐᓂᖅᖁᖅ ᐃᓱᒪᓚᕐᓂᑎᓱᓚᖅ ᐊᖏᓂᖅᖁᖅ, ᖁᖅᖁᑦᑕᐅᓂᖅᓄᑦ, ᖃᓄᖅᑕᐅᑎᓯᓚᖅᓂᖅ, ᖁᓕᖁᑦᑕᐅᓂᖅᓄᑦ ᓴᓂᒧᑦ ᑎᑎᖁᑦᒪᔪᔭᖅ ᓚᓐᑎᑦᑕᐅ ᐊᑦᒪᓗ ᓱᓕᑕᑦ. ᒡᓘᓚ ᖁᑎᖅᓄᓂᓄᑦ ᐃᓅᑭᐅᒪᒻᒥᔪᖅᖁᖅ ᐱᖅᓯᓱᓚᐃᓂᓄᑦ ᐃᓅᓯᔨᖁᑦᑐᓚᓂᓄᑦ ᐃᓅᓴᖅᓯᑎᑦᑐᓚᓂᓄᑦ ᐊᑦᓯᓚᑎᓯᓱᓚᓂᓄᑦ KEAC-ᒥᑦ ᑕᑭᑦᖃᖅᑎᓂᓱᔪᓂᖅ: KRG-ᓱᓂᓄᑦ ᐊᒪᓗ ᖃᓪᓚᖅᓂᓂᓄᑦ ᓱᐅᑦᓄᑦ ᐊᒪᓗ ᐅᓚᑕᓱᑦ. ᑕᒪᑦᓱᐊ ᐃᓅᖅᖁᔾᔪᑎᑦᑐᓂᓄᑦ ᐃᓅᓴᖅᓯᒪᒥᓂᓄᑦ KEAC-ᒥᑦ ᐱᓚᓱᑦᑐᓂᓄᑦ ᐊᒪᓗ ᐅᓚᑕᓱᑦ ᐃᓅᓴᖅᓯᒪᒥᓂᓄᑦ ᐊᑦᑕᐅᓂᖅᓄᓂᓄᑦ KEAC-ᓱᓂᓄᑦ ᐱᓚᓱᑦᑐᓂᓄᑦ ᐃᓅᓴᖅᓯᒪᒥᓂᓄᑦ ᐊᑦᑕᐅᓂᖅᓄ

ᐊᐢᑎᑎᒥᒃ ᓴᐳᒻᒥᓂᐅᑦᑎᐊᑦ ᒪᓕᒐᖓᑕᑦ ᓄᓇᕗᑦᑎᐊᑦ ᐃᓕᓴᐅ

ᐋᖅᑭᒪᔪᓯᓚᐅᓇᖅ ᐃᓕᖓᓂᒃ 23-ᒥᒃ JBNQA-ᒥ ᐊᓪᓚᓐ ᓵᓴᑎᑕᖓᖏᓐᓂᒃ

ᐃᓕᖓᒐ 23 1975-ᓂᑦᒥ JBNQA-ᒥ ᒪᑭᑦᓂᓪᓕᔾᔪᖅ ᐊᐢᑎᑎᒥᒃ ᐊᓪᓚᓐ ᐃᓄᖅᑲᑎᑦᓂᒃ ᓂᕆᔨᒧᑦᑐᑦ ᑲᖅᓯᐅᑦᑐᑦ ᐊᖅᑭᑦᓂᓂᒃ ᐊᐢᑎᑎᒥᒃ ᐊᓪᓚᓐ ᐅᓪᓗᒥᒃ ᐊᐢᑎᑎᒥᒃ ᐊᓪᓚᓐ 2 ᐃᓱᒃᓂᑦ ᓇᓗᓇᖅᓂᓪᓕ ᑌᒃᓂᒐᒃ ᐊᐢᑐᓕᔪᓐᓇᖅᑐᑦ ᐊᓇᓂᔪᓂᒃ ᐃᓐᓇᑦᑐᑦᑎᓐᓂᒃ ᐃᓐᓇᑦᑐᑦᑎᓐᓂᒃᖁᔭᓐᓂᑦᑐᑦ ᑕᒪᔨᒃ ᐊᐢᑭᓂᔪᑦ. JBNQA ᐱᐃᓕᐅᖅᓂᒪᔪᖅ ᓵᓴᑎᑦ (ᐅᖅᑲᐅᓂᖅᑕᑦ 23.3.12 ᐊᓪᓚᓐ 23.3.13) ᐋᖅᑭᑎᑦᓕᐅᒥᔾᔨᖅᓂᕆᔨᒃᓂᒃ ᐊᓪᓚᓐ ᐅᖅᑲᒥᓂᒃ ᐋᖅᑭᑦᑕᐅᓂᒪᔪᓯᑦ ᐃᓕᖓᓂᒃ 23-ᒧᑦ ᖁᓂᖓᓕᒫᖅ ᐋᖅᑭᑎᑦᑕᐅᒧᓇᓕᖏᓐᓂᒃ ᑕᒪᖓᑦ ᐊᑐᔅᑐᐃᓇᐅᑎᓐᓂᑦ (ᐅᖅᑲᐅᓂᖅᑕᑦ 23.7.10). ᐊᖅᑭᑎᔨᑦ ᐱᐅᓂᖓᓕᓂᑦ ᐱᓯᔪᖅ, ᓄᐃᑎᑦᓂᒪᔪᓚᐅᓂᒃ ᐃᓕᖓᓂᒃ 23-ᒧᑦ, ᐱᐊᓕᐅᔨᓂᒪᒥᔪᖅ ᐋᖅᑭᑎᑦᑕᐅᓂᒪᔪᓂᒃ ᐊᓪᓚᓐ ᐃᓕᖓᓂᒃ 153). ᐅᓪᓗᒥᒧᑦ ᑎᑎᑦᓂᔪ, ᑌᒫᒃ ᐋᖅᑭᑎᑦᓕᐹᑎᓂᒃ ᐱᓕᓂᔪᓐᓇᒥᒃ ᐱᓕᕆᔨᒃᑲᖓᑦᓯᓚᖅᑕᖅ.

KEAC-ᓂᑦ ᓯᕐᒧᐊᓇᐊᓂᐅᓵᔨᔪᑦ 2009-ᒥ ᑐᖏᑦᓂᑎᒃ ᐃᓅᓪᓕᑎᑦᕿᓕᐊᓅᓪᒧᒧᑦ ᐋᖅᑭᑎᑦᓕᐊᑎᑦᑕᓂᕐᓂᒃ ᐃᓕᖓᓂᒃ 23-ᒥᒃ ᐊᓪᓚᓐ ᓵᓴᑎᖅᑎᓪᓂᒃ. ᑎᑎᑎᑦᓂᓂᓵᔨᔪᑦ ᐊᑦᑐᐊᔨᐅᓵᔨᓄᑦ (KRG, ᒪᑭᕐᓂᒃ, ᐊᓪᓚᓐ ᑲᖅᒪᑐᖏᒃᓂᑦ ᓂᐯᔪᓂᑦ ᐃᓄᖅᑲᑎᑦᓂᒃ ᐃᓐᓇᑦᑐᑦᑎᓐᓂᑦ) ᖃᓄᐃᓕᖓᓂᕆᔨᒥᒃ ᐅᖏᑲᑎᓂᒃ ᑌᔨᐅᔨᓂᒃ ᐃᓕᒻᒥ ᓂᓚᓐᓂᑕᓂᖅ ᐊᖅᑭᑎᒥᒃ ᐊᓪᓚᓐ ᐃᓄᖅᑲᑎᑦᓂᒃ ᓂᐯᔪᓂᑦ ᑲᖅᓯᐅᑦᑐᑦ ᐊᐢᑐᓕᔪᓐᓇᖅᑐᑦ ᐊᓪᓚᓐ ᖃᑎᖓᓯᒪᔪᓂᒃ ᐊᐢᑎᑎᒥᒃ ᐊᓪᓚᓐ ᐃᓄᖅᑲᑎᑦᓂᒃ ᐊᐢᑐᓕᔪᓐᓇᖅᑐᑦ

ↃPdJᶜ ⱺᓀᐃᐅᕽ ᐃᓗᐊᓂ. ᖃᓄᐃᓕᖅᑐᑎᒥᓂᖅ ᐅᖃᐸᑎᒥᓂ, KEAC-ժᶜ ᕿᒥᑦᓂᔪᒧᑦ ᐱᖏᓂᖅ ᐃᓗᓕᐅᕽᖅ ᐃᓕᖅᓂ 23-Γ JBNQA-Γ ᒪᓕᑦᑕᐅᖃᑦᓕᖅᑎᓗᔪ ⱺᓀᐃᒪᒥ ᑌᓱᓀ ᐱᖏᓂᑦ ᐱᖃժᐅᕽᐅᕽ ᐃᓗᐊᓂᑦᑐᓂᔪᒧᑦ ᐃᓕᖅᓂᑦᑐᓂᔪᒧᑦ ᐱᓕᕆᔨᒥᓗ. KEAC-ժᶜ ᕿᒥᑦᓂᔪᒧᑦᓂᒪᒥᒉᑦ ᐊᑕᓂᐅᕽ ᑭᐳᑎᑦᑕᐅᖃᑦᓕᖅᖢᒪ ᐃᓂᒪᑦᓴᐅᕽᖅᑐᑎᒥᓂᖅ ᐊᒥᒪᓗ ᐅᖃᑦᓴᖅᑐᑎᒥᓂᖅ ⱺᓀᓂᑦᖃᑦ ᐃᓂᖅᑐᓂᖅ, ᐃᓕᐅᕽᑐᐅᓂᑦᑎᓗᓂᑦ ᑌᑦᓂᒪ ᐱᖃժᐅᕽᐅᕽ ᐃᓗᐊᓂᖅ.

ᐃᑦᔨ 2011-Γ, KEAC-ժᶜ ᐃᓕᐅᕽժᐅᓕᓕᐅᓪᓕᒉᓪᓕᒉᑦ ↄᐊᒧᑎᑦᖃᑦᓂᔪᓂᐅᓂᐅᕽ ᐱᖏᓂᖅᖃᑦ ᐱᑦᖏᑎᑦᑎᓂᔪᓂᐅᕽ ᐱᑦᔨᒪᓂᔪᓂᐅᕽᖅᑐᑎᒥᓂᖅ. ᑭᔪᐊᓂ. ᖃᓪᓕᒧᑦᖃᕽᑦ ᓂᑭᐊᑦᓂᖏᑦ ᐊↄᓕᓕᐅᓪᓕᒪᒥᒪᑕ ᑌᖃᓂᑦᓴᖅᖢ ᐊᑦᖏᔪᒧ, KEAC-ժᶜ ᒥᓇᓓᐊᑦↄᓂᑦᓴᖅᑐᑦ ᐅᑦᖃᖏᐊᑦᓂᔪᓂᐅᕽ ᐱᖏᓂᖅᖃᑦ ᐃᓕᐅᕽᖅᑐᑎᒥᓂᖅ ᒪᑕᑭᓂᖅᖃᑦ ᐃᓕᐅᕽᖅᑐᑎᒥᓂᖅ

ᐅᔭᕐᓂᐊᑐᓕᓂᖅ

ᐱᕐᓱᓪᓴᖅ ᐱᓪᓯᐋᓕᓂᑦ ᐅᔭᕐᓂᐊᓂᑦᔨᓕᓂ ᐱᓕᕐᓂᔨᐋᑎᓪᓴᓂᑦ ᐱᓕᕐᓂᐊᓂᖅᑎᑦ ᒪᓕᕐᑐᓄᓪ ᒪᑭᑕᔾᓄᓂᖅ ᐱᓕᕐᓂᐊᓂᕐᓂᔪᓐᓇᖅᑐᑦ

KEAC-ᓂᒃ ᖃᕐᓄᑐᑎᖅᓴᖅᓯᓪ ᒪᑭᑕᔾᓄᓂᖅᑎᑦ ᐊᒻᒪᓄ ᐃᖃᐱᔪᓕᕐᓂᐊᓂᕐᓂᖅᑎᑦ ᐸᐸᓪᓕᓐᓄᑦ ᑲᑦᓕᔪᓂᖅᓴᖅᓯᓪᓚᖅᓯᓪᓗᓂ ᑲᒪᔨᑎᑦᓯᓂᖅ ᐊᓂᐊᖅᓯᓪᓗᓂ ᐊᒻᒪᓄ ᐃᓄᖅᓄᓂ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᓂᕐᓂᖅᑎᑦ, ᐱᓄᐊᖅᑐᓂ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᓂᕐᓂᖅᑎᑦ ᐊᒻᒪᓄ ᐅᔭᕐᓂᐊᕐᕕᐅᓕᕐᓂᓪᓚᖅᑎᑦ-ᓄᓇᖅᑐᓄᓪ ᓴᑐᑎᐅᓂᖅᑎᑦ. ᑕᒪᓐᓇ ᐱᓪᓴᑕᐅᑎᓪᓗᑐᒍ, ᖃᓄᐃᓕᖅᓴᐅᑎᓄᓪ ᐅᖃᖅᑎᕆᑦ ᐱᓪᓴᐊᑎᓂᓪ ᐱᓪᓯᐅᓱᓪᓴᖅ 14-ᒥᑦ *(ᐱᖃᓱᖅ ᐱᓪᓴᐊᑎᓂᓪ ᐅᔭᕐᓂᐊᓂᖅᑎᓂᓪ ᐱᓪᓯᓕᕐᓂᔨᐋᑎᓂᖅᓴᖅ ᐱᓪᓯᓕᕐᓂᐊᓂᕐᓂᔪᓐᓇᖅᑐᑦ ᒪᓕᕐᔪᑎᑎᓕᕐᓂ ᒪᑭᑕᔾᓄᓂᖅᑎᑦ ᐱᓪᓯᓕᕐᓂᐊᓂᕐᓂᔪᓐᓇᖅᑐᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᓂᕐᓂᖅᑎᑦ)* ᑐᓴᔪᕐᓱᓂᓪ ᐊᒻᒪᓕᕐᓂᐅᕐᓇᕐᓂ ᓂᐲᑦᓴᓕᐅᕐᓇᕐᓂᖅᑎᑦ, ᐃᓚᖅᑐᓂᕐᓂᐊᕐᓂᖅᑎᑦ, ᐃᓚᔪᒪᔪᑎᓂᖅ ᐊᒻᒪᓕᕐᓂ ᓭᑕᒥ ᐱᓪᓯᐅᓱᓪᓴᖅ ᐊᐅᓚᑦᓯᐅᑎᓄ 24, 2011-ᒥ, ᑲᑎᒪᔨᓂᓪ ᐱᓪᓴᐊᑎᓂᓗᓂ ᓂᐲᑭᓴᓕᐅᕐᓇᖅᑎᑦ, ᐃᓕᖅᑐᓂᕐᓂᐊᕐᓂᓪᓚᖅᓯᓪᓗᓂ, ᐃᓚᔪᒪᔪᑎᓂᖅ ᐊᒻᒪᓕᕐᓂ ᓭᓕᒥ ᐱᓪᓯᓕᕐᓂᔨᐋᑎᓂᖅᓴᖅ, ᔪᐯᖅ ᓄᓇᕐᔪᐊᖅᓚᒋᑦ ᐅᖃᖅᓯᐊᓚᖅᓴᖅ.

ᖃᓄᐃᓕᓴᕐᓂᐊᓂᖅᑎᑦ ᐅᖃᖅᑎᑦᓯᓂᖅ, ᐊᐅᓪᓚᑎᓕᕐᓂᐊᓂᕐᓂᖅ ᒥᓂᔅᑲᔪᓄᓪ ᓭᓕᒥ ᐱᓪᓯᓕᕐᓂᐊᓂᓚᓂᓪᓗᓂ ᐊᒻᒪᓕᕐᓂᖅ ᐅᒃᒪᓕᕐᓂᐊᓂᓪᓗᓂ (MRNF), KRG-ᓂᓪᓕ ᐊᒻᒪᓕᕐᓂᖅ ᒪᑭᑕᔾᓄᓂᖅᑎᑦ, ᐃᓕᓴᕐᓂᖃᓕᕐᓂᐊᓂᕐᓂᖅ ᓭᐅᓂᖃᓕᕐᓂᓴᓂᖅ ᖃᖅᐅᓴᕐᓂᐊᓂᕐᓂᖅᑎᑦ ᑐᓴᔪᕐᓱᓂᓪ ᑫᒋᑎᐊᖃᑦᓯᓂᖅᓴᖅᑎᑦ ᒥᑦᑎᓂᖅᑐᓂᓪ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᕐᓂᖅᑎᑦ ᐱᓕᕐᓂᐊᓂᖅᑎᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᓂᕐᓂᖅᑎᑦ ᐱᓪᓴᐊᑎ

ᐅᓪᓚᓇᐊᒃᓯᑎᑦᓴᓄᖅ ᐊᐅᑎᑎᑦ

KEAC-ᓂᒃ ᑎᒃᔪᐊᖅᓯᒪᔨᐅᔪᓂᒃ KRG-ᒥᑦ ᐱᔪᑦᕿᑎᑎᑦᓴᓴᑦ 2012-ᒥ ᐊᐅᑎᑎᑦ ᐅᓪᓚᓇᐊᒃᓯᑎᑦᓴᓄᖅᔪᑦ ᓴᓯᖏᐅᑎᑎᑦ ᐊᔪᐃᓐᓇᖏᖅᓂᖅᓱᑦ ᐃᐱᓗᓐᓇᑕᐅᒪᔪᓂᒃ ᐅᔾᖏᖅᓂᐊᖏᖅᓱᓂᑦᓴᔾᔪᐅᔾᔨᓂᒃ ᓴᓐᓂᒃᓯᑕᐅᓂᒃ ᐱᓇᓱᑦᓴᓴᑦ ᐱᓇᓱᑦᓴᓴᑦ ᐃᓐᓇᐊᒃᓯᑎᑦᓴᓄᖅᔪᑦ ᐊᔪᐃᓐᓇᖏᖅᓱᓂᑦᓴᓴᑦ ᐃᓐᓇᐊᒃᓯᑎᑦᓴᓄᖅᔪᑦ ᐊᐅᑎᑎᑦ ᓴᓴᓇᐅᑦᓴᓴ

ᒐᖁᐊ ᑐᑭᒧᐊᔪᑦ ᐱᖅᑲᓪ ᐱᓱᑦᓴᐅᖅ ᐃᓕᑯᑎᑦ, ᐅᐃᒧᐃᑎᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᖃᐅᔨᓴᑎᑦ ᐊᓪᓚᑦᓯᒪᑎᓪᓗᑦ. ᐊᑦᔨᖅᑎᑦ ᐱᓱᐅᒧᖅᓯᐅᓕ ᑐᓴᔪᖏᑦ ᐊᓪᓚᑦᓯᒪᑎᓪᓗᑦ ᐊᑦᓯᒪᓂᖅᓯᒪᓕᖅᑐᑦ ᐊᑐᖅᑐᑦ ᐃᓚᖓᑦ ᐊᑐᖅᑐᑦ ᐊᑐᖅᑐᑦ ᐊᑐᖅᑐ

ᐊᑐᐃᓐᓇᑭᓂᑎᓇᔭᖅᓯᒃᑯᑦ ᐱᓇᓂᐊᑦᑎᑦ ᑯᖅᓂᒪᔪᑎᖅᑎᓗᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᓂᕆᓂᑦᑎᓂᒪᔪᑎᓗᒃ. MDDEP-ᓂᑦ ᑭᒻᒪᖅᑭᑦ KEAC-ᓂᓗᑦ ᐊᑕᐃᓂᐅᓇᓂᑦᑎᓂᒃ ᑎᑭᑎᑦᓂᓂᒍ ᑎᖅᑲᑦᓂᓂᒍ ᐅᖅᑲᑦᑎᓂᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᑫᒋᑕᑎᓂᔪᓂᒃ ᓂᓇᑦᑐ ᐊᓂᑦᓂᓂᖅᓱᓗᑦ ᐊᑦᑕᐃᒪᒻᒪᑦ.

ᖃᓪᓗᐊᓂ ᓂᕆᔨᖅᑭᑎᖅᑦ ᓂᓇᑦ ᐊᓂᑦᓂᓂᖅᓱᓗᑦ ᐋᑦᖁᑭᐊᔨᖅ ᐱᑦᔪᐊᑎᑦᓂᓂᒍ

2012-ᒥ, ᔪᐯᐅᑦ ᖃᓪᓗᖅᓱ ᐊᑐᐃᓐᓇᑭᐅᓇᓂᔨᖅ ᐊᑦᓇᒋᐊᖅᖅᓱᐅᒋᐅᑦ ᓂᕆᓂᔨᑭᑎᒥᐅᑦ ᓂᓇᑦ ᐊᓂᑦᓂᓂᖅᓱᓗᑦ ᐋᑦᖁᑭᐅᐊᑭᑎᑦᓂᓂᒍᑦ 2013-ᒥᑦ 2020-ᒍᑦ. KEAC-ᓂᑦ ᖁᑭᑦᑭᓇᑎᓇᔨᑦ ᐊᑦᑕᐸᖅᖅᑭᑐᓂᑦ ᖃᒪᒋᑭᐊᓚᖅᑐᑦ ᓇᐃᑐᐊᑦᓂᓂᒍ ᐃᓂᒋᔭᐊᓂᑦᓂᓂᒍ ᐊᓂᒪᒍᑦᓂᓂᒍ ᐃᓂᒪᔪᑎᖅᑎᓂᒪᔪᓂᒃ ᓇᓇᐃᑦᑐᓂᒃ ᐊᑦᑕᐃᒪᒻᒪᑦᓂᓂᒍ ᐊᑦᑕᐃᒪᒻᒪᑦᓂᓂᒍ ᐊᓂᒪᒍ

ᐊᑭᓕᔪᑎᑦ ᐊᖏᕆᑕᐅᒪᓂᕐᒧᑦ ᓇᓗᓴᒃᑯᑦᓂᒃ

2012-ᒥ, ᐅᓇᔪᕆ-ᔪᑦ ᕿᒥᕆᑭᓕᐅᔾᔨᑦ ᐊᑦᔨᑎᖏᖓᑐᓂᒃ ᐊᑭᓕᔪᒪᓂᒃ ᐊᑐᕆᑐᕐᒪᓂᐅᔾᔨᑦ ᐃᓗᓴᖅᓯᒪᓂᐅᔾᔨᑦ ᐊᖏᕆᑕᐅᒪᓂᐅᔾᔨᑦ ᐃᓗᓴᒃᑯᑦᓂᒃ

ᒥᓇᑭᑦᑕᓂ KRG-ᓄᑦ ᑲᑎᒪᔨᖏᑦᓱᓂ

KRG-ᓄᑦ ᐊᑕᐢᓂᐅᐃᖅᓯᒪᔨᐅᔪᖅᑕᑦ ᐊᐸᑎᒥᐅᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᐃᓚᖅᑲᑎᑭᓂᖅ ᓴᖅᓱᒍᑎᓂᐅᖅ ᖃᑎᖅᑭᑦᓯᐅᖅ (COFEX-North–ᓄᓂᖅ), KEQC-ᓄᓂᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᑐᓴᒍᕆᓄᓂᖅ ᓄᐃᑦᓴᓄᑦᓴᑎᑎᑦᑕᓂᖅ ᖃᐅᔨᒪᔭᑎᑎᑦᑕᓂᖅ ᐊᐅᓂ ᑎᒥᖅᑎᑦ ᒥᑦᑲᓗᓂ KRG-ᓄᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᑭᖅᓂᑦ. ᓴᕐᑎᑦᐱᓇᓗ 2011-ᒥ, ᒪᖃᓕᖅ KEAC-ᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᓪᓚᒪᓗᓇᖅ ᒥᓇᑭᑦᑕᓂᐅᔪᓕᕐᕕᑦ KEAC-ᓄᑦ ᑎᓕᔪᐅᒪᔭᑎᑎᖅᓱᓂᖅ, ᐅᓂᖅᐊᓴᑎᓪᓗ ᐊᔪᐃᓐᓇᑭᑕᐅᔪᒪᔪᓂᖅ ᖃᑎᒥᖅᑭᓂᓄᓂᖅ ᐊᑦᔨᑦᓯᖅᑎᑐᓂᖅ ᒪᓕᓴᓂᖅ, ᐊᒪᓗ ᓄᐃᑦᓴᓄᑦᒥᑦᑕᓂᖅ KEAC-ᓄᑦ ᐃᓕᐅᓂᓕᓴᖅᓱᓂᖅ ᐊᑦᔨᑦᓯᖅᑎᑐᓂᐅᓂᖅ ᐊᐸᑎᓕᓕᐅᑎᓂᖅ ᐱᓕᕆᔨᒃᑯᓂᖅ. KEAC-ᓄᑦ ᑭᓱᖅᑭᑦ ᐅᖅᓯᒪᔨᐅᔪᓕᕐᓂᑦ ᑎᒥᖅᓄᖅᓱᓂ ᐊᑦᑐᐃᖅᑲᖅᑕᐅᓂᖅᓱᖅᑐᖅ ᑕᖅᖁᒍᑦ ᕿᖅᓕᕐᒪᐅᑎᓄᓂᖅ.

KEQC-ᓄᑦ ᒪᑭᑕᔭᓪᓗᐊᓂᖅ ᐱᓕᓪᓕᐊᑎᑦᓯᓂᖅᑎᑦ ᕿᖅᓕᕐᒪᔨᔪᑎᑎᖅᑭᑦ

ᑭᖑᔪᓂᖅᒥ ᐊᑐᓕᖅᑎᑦᓯᓂᖅᔪᑦ *ᒪᑭᑕᔭᓪᓗᐊᓂᖅ* ᐱᓕᓪᓕᐊᑎᑦᓯᓂᖅᔪᑦ *ᐱᖅᔨᔭᒥᖅ*, ᐊᖑᓚᕐᓂᖅᑐᒪᖅ ᐅᒻᒧᖅ ᓄᓇᕕᖅᓱᖅᑐᖅ ᐃᓅᓕᕐᓂᐅᔪᓂᖅ ᐅᖃᓕᓂᐅᔪᓂᖅ 12, 2007-ᖑᔪᑎᑦᓗᔪᑦ, ᒪᑭᑕᔭᓪᓗᐊᓂᖅ ᐱᓕᓪᓕᐊᔪᑎᑎᖅᑐᓂᔪᑦ ᓯᑲᓂᐅᑦᓯᓕᔪᑎᑎᖅ ᐊᑐᖅᑐᐊᑐᖅ 2008-ᒥᖅ 2013-ᔪᑦ. ᑕᔨᓐᓇᕆᖅᑎᑎᔪᑦ, ᒥᑦᓯᓂᐅᑦᓯᓕᓂᖅᑎᔪᑦᓗ ᑐᖏᖅᑑᑭᑦᓴᓂᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᐱᔭᐅᒥᐊᖅᓱᓂᐊᑐᓂᖅ, ᒡᒃᔨᐊ ᓯᑲᓂᐅᑦᓯᓕᔪᑎᑎᓕᕐᓂᑦ ᓄᐃᑦᓴᔪᑎᑎᖅᑭᑦ ᒪᑭᑕᔭᓪᓗᐊᓂᖅ ᐱᓕᓪᓕᐊᔪᑎᑎᖅᑐᑦ ᐃᓂᓪᓕᓂᖅᑎᖅᓱᓂᐊᑐᓂᖅᐳᑦ, ᐊᑦᒪᓗ ᑎᓂᔭᑦᓴᑦ ᐊᑦᓪᓕᓂᐊᓂᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᑎᑎᓂᐊᒥᓂᖅ, ᐃᓄᓂᐊᓂᓪᓗᐊᖅᑐᖅᑕᑦ, ᐃᓕᓴᖅᑲᑎᐅᔪᓂᖅᑎᖅᓱᓂᖅ ᐊᑦᑕᐅᑎᓂᖅᑕᑦ. ᑕᒪᑐᒪ ᓯᑲᓂᐅᑦᓯᓕᔪᑎᑎᐅᐸ ᑐᑭᑎᒍᑦ, KEQC-ᓄᑦ ᓴᓇᓯᒪᔪᑦ ᒪᑭᑕᔭᓪᓗᐊᓂᖅ ᐱᓕᓪᓕᐊᔪᑎᑎᖅᑐᑦ ᕿᖅᓕᕐᒪᔨᔪᑎᑎᖅᑭᑦ ᑐᖅᖁᒪᓴᖅᑎᑎᓯᓯᒍᒪ ᐱᓇᓯᐊᒪᖅᑎᖅᑐᖅ, ᑎᑎᓕᕐᓂᐅᔪᑎᑎᖅᑐᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᐃᓕᓯᐊᓂᑦᓴᖅᑎᑎᖅᑐᖅ. KEAC-ᓄᑦ ᖃᑎᖅᑭᑦᓯᓕᔪᑎᑦ ᕿᖅᓕᕐᒪᔨᔪᑎᑎᖅᑐᖅᓱᓂᖅ ᐊᑦᒪᓗ, ᐱᓗᐊᖅᑐᑎᑦ, ᐊᐅᓪᓚᕆᖅᑕᐅᓄᓂᓕᕐᓂᑦ ᑫᒥᑭᐊᖅᑕᖅᑐᖅᑐᑦ.

ᑭᓇᐅᔨᓕᓗᐅᑎᓂᒃ ᐅᖃᐸᑐᑦ

KEAC-ᐋᑦ ᑐᓂᖅᓴᓯᖏᔪᐃᖅᖅ ᐊᑦᔨᑎᒥᒃ ᐋᐯᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᐱᓇᑕᐅᑦ ᑲᕈᒪᖅᓂᒃ. ᒪᓕᑦᓯᓂ ᐊᐅᓪᑦᓯᔪᑎᓇᑦ ᐊᖅᑭᖃᑎᑐᓂᒥᒃ ᐱᑦᔪᓐᓕᒡᒪᒃ ᐱᑭᑦᓂᓕᒡᒪᒃ ᐊᒡᒪᓗ ᐃᖅᑭᖃᑦᓂᓂᒡᒪᒃ KEAC-ᐋᑦ ᐊᑦᓪᓚᖅᓂᒃ, ᐊᑎᓕᐅᖃᑦᑕᐅᓯᒪᔪᒥᒃ 2005-ᒥ MDDEP-ᐋᓇᑦ ᐊᒡᒪᓗ KEAC-ᐋᓇᑦ, MDDEP-ᐋᑦ ᑎᑭᑎᑦᓯᓴᐃᖅᑦ ᓯᓇᒥᑦᑐᓂᒃ ᐊᖃᖅᑐᒍᑎᓂᒃ (ᑕᒪᒃᓇ ᐅᖃᖅᑎᑕᐅᔪᖅᖅ ᑭᓇᐅᔨᓂᒃ ᑕᒪᖅᓂᒃ ᑲᓪᒋᒃᓂᒃ ᓇᐃᑕᐅᔪᓂᒃ) KEAC-ᐋᓇᑦ ᐁᓚᓕᐅᑦ ᑕᖅᑭᖅᓂᓂ.

KEAC-ᐋᑦ ᖃᒥᖅᑭᓯᒪᔪᑦ ᑐᖏᓕᐋᑎᒥᓂᒃ ᐊᒡᒪᓗ ᑭᓇᐅᔨᖅᑐᑭᑎᒥᓂᒃ ᑕᖅᖅᑭᑦ ᐱᖅᓯᓯᑦ ᑕᒫ ᐊᓂᔪᓚᐅᖅᑐᑐᒃ ᐊᖅᖏᖅᓯᓂ, ᐊᒡᒪᓗ ᐊᑐᐃᓐᓇᑭᓯᓯᑎᓂᒃ ᖃᐅᔨᓴ ᑭᓇᐅᔨᖅᑐᑎᑎᑦᓯᓚᖅᑦ ᑐᖅᓴᓕᖅᑎᑦᓯᑎᒃ ᐱᓇᓯᐅᑎᑦᓯᓚᖅᑦ ᐊᒡᒪᓗ ᐱᓇᓯᐅᑦᑐᓂᒃ ᐊᖅᖏᖅᓯᓂᒃ ᐊᖅᖏᖅᓯᓂᒃ ᐊᖅᖏᖅᓯ

ᐃᖃᓗᒍᓂᒃ ᐅᖃᐅᔨᒃ[1]

ᐅᓇᓂ 1, 2011-ᒥᒃ ᐃᓕᓴ 31, 2012-ᒧᑦ

ᑭᓇᐅᔭᖏᑦ ($)		
ᑲᑎᒪᓂᒃ ᑐᓂᖏᑭᐊᑦ[2]		190,000
ᐊᓯᖏᑎᓂᒃ ᑭᓇᐅᔭᖏᑦ		6,901
	ᑭᓇᐅᔭᖏᑦ ᑲᑎᑦᓯᑦ	**196,901**
ᑭᓇᐅᔭᖏᑐᑦ ($)		
ᐃᖅᑭᖏᑎᑦᓯᓂᖏᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᑦᓚᐃᓪᓚᓂᖏᑦ ᑭᓇᐅᔭᖏᑐᓂᖅ		
ᑭᓇᐅᑦᔨᐅᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᒪᓪᑎᑎᖅᑦ ᐱᖓᓪᓕᔪᑦ		74,938
ᐊᓂᖏᒥᒃ ᐊᑦᑕᑐᖏᓂᖅ[3]		0
ᑭᓇᐅᓪᓚᓂᒃᔪᑦ ᐱᑦᔨᔭᐅᓂᖅ		10,162
ᐃᓱᒪᑦᓴᓱᐅᖏᓐᓇᑦ ᐊᑭᖅᑦ		17,626
ᐊᑦᓚᐃᒻᒥ ᐃᓂᒥᒃ ᐊᑦᑕᑐᖏᓂᖅ		33,981
ᐊᑦᓚᐃᐅᑦ ᐱᖏᔪᑎᖅᑦ		1,392
ᑐᓴᐅᒪᑎᑦᓯᓂᖅ ᐊᒻᒪᓗ ᖃᑦᓗᑐᖏᓂᖅ		9,395
ᐱᔨᖅᓚᐅᑎᑦ, ᓄᓴᖅᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᓚᓗᖏᔪᓯᖏᑐᐃᓂᑦ		1,290
ᑕᖏᑭᖓᔪᐊᖅᑲᓇᑎᑦ		1,416
ᐊᑭᓕᖏᑕᐅᔪᑎᑎᑎᐊᓂᑦ		1,867
ᐊᓯᖏᑦ		1,436
	ᑲᑎᒪᓂᖅᑭᑦ	**153,503**
ᑲᑎᒪᓂᑦ		
ᐊᐅᑦᓚᓂᖅ ᐊᒻᒪᓗ ᑐᔨᖏᑦᐅᓂᖅ – KEAC-ᓱᑦ ᑲᑎᒪᓕᕆᖅᑭᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐱᓚᓯᑎᖅᑭᑦ		56,408
ᐊᐅᑦᓚᓂᖅ ᐊᒻᒪᓗ ᑐᔨᖏᑦᐅᓂᖅ[4]- ᐃᓄᐃᑦ ᑲᑎᒪᓕᕆᑦ COFEX-North–ᓱᓂ		0
	ᑲᑎᒪᓂᖅᑭᑦ	**56,408**
ᐊᓯᖅᑭᑦ		
ᐊᖏᕐᓚᔪᒡᒐᑦ ᑐᔨᖏᑦᓯᒪᓂᖅᑦ		6,593
ᐅᖃᖅᐸᒍᖏᑦᓯᕆᑦ ᐱᑦᔨᕕᐅᑎᖅᑭᑦ		22,207
ᖃᑭᑐᖅᐅᕈᑎᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐸᓇᐅᔪᖅᓱᐃᐅᕐᓂ ᐱᑦᔨᕕᓂᖏᓪᓕᓐᓂᑦ ᐊᑭᖅᑦ		754
ᐱᖏᓂᒻᒪᓚᓗᒃ ᐱᑐᖅᑭᖏᑦᓴᓕᐊᓂᖅᓱᒡᒐᑦ		928
	ᑲᑎᒪᓂᖅᑭᑦ	**30,482**
	ᑭᓇᐅᔭᖏᑐᑦ ᑲᑎᒪᓂᖅᑭᑦ	**240,393**
ᐅᖅᑕᓱᓕᕆᑎᑦ (ᐃᓄᖏᓴᕆᑎᑦ) ᑭᓇᐅᔭᖏᑦᓱᓕᓂᑦ ᑭᓇᐅᔫᕆᑎᑦ ᑕᔪᑦᓯᑦ		**(43,492)**

[1] ᑕᒻᒪᓯᒪᔨᖏᓯᐅᑎᑦ ᑐᔨᖏᑦᓯᒍᑎᖅᑭᑦ ᐊᑦᓚᑕᐅᓯᒪᔨᑦ Raymond, Chabot, Grant, Thornton Chartered Accountants Inc.–ᓱᓐᓂᑦ ᖁᑎᖏᑦᕿᔨᐅᖓᑦ ᖃᓄᐃᔭ-ᓱᑦ ᐊᑦᓚᐃᖅᓯᓂ.

[2] ᐊᑦᕈᐅᖅᑕᓚᒍᐅᑦᓯᓂ 2011-2012-ᒥ, ᐊᖏᕐᓚᔪᒡᒐᑦ ᐅᓂᖏᓯᓯᑦ $50,000-ᓄᑦ ᐃᑭᓐᓂᔨᐅᓚᐅᔪᔪᑦ ᐃᐅᓯᐅᓯᓐᓂᒃ.

[3] 2011-2012-ᒥ, ᐊᓂᖏᓐᓂᒃ ᐊᑦᑕᑐᖏᓂᔨᑦ ᐊᑭᖅᑦ ᐊᑦᓚᑎᑕᓚᒻᒧᐊᖅᓯᒪᔪᑦ ᐊᑭᓕᖏᑕᐅᓯᒪᔪᑦ ᑎᑎᒧᑦ ᐊᓯᐊᓄᑦ.

[4] COFEX-North-ᓱᑦ ᑲᑎᒪᓚᐅᔪᔪᖅᑭᑐᑦ 2011-2012-ᒥ.

▲ Sylvie Létourneau: Pic Pyramide

◀ Nancy Dea: Rivière-George

Table des matières

Liste des acronymes 31
Mot du président 32
Mandat 33
Composition 34
- Président 34
- Vice-président 34
- Membre nommé par l'ARK 34
- Membres nommés par le gouvernement du Québec 35
- Membres nommés par le gouvernement du Canada 35
- Secrétaire exécutif 36

Plan d'action quinquennal 37
Activités 2011-2012 40
- Réunions 40
- Communications 41
  - Logo 41
  - Site Internet 41
- Régimes d'évaluation environnementale au Nunavik 42
  - Révision du chapitre 23 de la CBJNQ et de ses annexes 42
  - Groupe de travail sur la participation publique, la transparence et l'accès à l'information 42
  - Révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 43
- Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions 43
- Plan Nord 43
- Secteur minier 44
  - Projet de loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable 44
  - Projet de réhabilitation des sites d'exploration minière abandonnés 44
  - *Phénix de l'environnement* 45
  - Colloque sur le développement minier 45
  - Projet minier ferrifère Hopes Advance 45
- Matières résiduelles et dangereuses 45
  - Plan de gestion des matières résiduelles 45
  - Guides et affiches à propos des matières résiduelles dangereuses 46
  - Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada 46
- Changements climatiques 47

Plan d'action 2013-2020 du Québec sur les changements climatiques 47
Stratégie gouvernementale sur l'adaptation aux changements climatiques 47
Eau potable 47
Projet de nettoyage des réservoirs d'eau potable au Nunavik 47
Loi sur la qualité de l'environnement 48
Renforcement de la loi 48
Tarification liée aux certificats d'autorisation 48
Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative 48
Projet de parc national des Monts-Pyramides 49
Présentation au Conseil de l'ARK 49
Plan de développement durable de la CQEK 49
États financiers 50

Liste des acronymes

AADNC ..... Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
ARK ..... Administration régionale Kativik
ARTIN ..... Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik
CAPÉRN ..... Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles
CBJNQ ..... Convention de la Baie-James et du Nord québécois
CCEBJ ..... Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James
CCEK ..... Comité consultatif de l'environnement Kativik
COFEX-Nord ..... Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social
CRMNER ..... Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions
CRN ..... Centre de recherche du Nunavik
CQEK ..... Commission de la qualité de l'environnement Kativik
LCÉE ..... Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
LQE ..... Loi sur la qualité de l'environnement
MDDEP ..... Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MDN ..... Ministère de la Défense nationale
MRNF ..... Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
OMHK ..... Office municipal d'habitation Kativik
RRSSSN ..... Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik
SHQ ..... Société d'habitation du Québec

Mot du président

Les membres du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) se sont rencontrés la première semaine de juillet 2011 pour leur 128e réunion dans la cuisine de la pourvoirie Pyramid Mountain Camp, laquelle est située sur les rives de la rivière George, à 120 km au sud de Kangiqsualujjuaq, 220 km à l'est de Kuujjuaq et 320 km au nord de Kawawachikamach. Cette pourvoirie, exploitée par la famille May de Kuujjuaq depuis plus de 50 ans, se trouve au cœur du projet de parc national Ulittaniujalik (Monts-Pyramides). L'un des sujets à l'ordre du jour de la réunion était la rédaction d'un avis concernant le projet de parc de 5 500 km^2. Cet avis a été présenté lors des audiences publiques sur la création du parc tenues plus tard au cours de l'année.

La question des aires protégées au Nunavik a également fait l'objet de discussions cette année. Lors de la 129e réunion, les membres du CCEK ont rencontré le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et ils ont présenté un avis en réponse à la proposition du gouvernement du Québec de consacrer 50 % du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles. Dans son avis transmis en novembre 2011, le CCEK recommandait notamment qu'au moins 20 % du territoire du Nunavik devait faire partie du réseau d'aires protégées d'ici à 2015 et que cette cible devait atteindre 20 % d'ici à 2020. Dans l'annonce qu'il a faite en février 2012, le gouvernement du Québec a mentionné que l'un de ses objectifs était de protéger 20 % du territoire du Plan Nord d'ici à 2020. Cet ajustement de la part du gouvernement va très certainement dans le sens des recommandations du CCEK.

Au Nunavik, nous assistons et sommes appelés à participer avec le gouvernement du Québec, par l'entremise du Plan Nord, et avec des sociétés minières internationales à la planification de projets de développement industriel de grande envergure. Nous pouvons déjà observer les impacts que génère l'exploitation minière dans le secteur Raglan et comment, une fois les activités réalisées, les infrastructures qui ont été construites affecteront de manière permanente le territoire, l'environnement et les résidents du Nunavik. Les mesures d'atténuation, la surveillance et les ententes sur les répercussions et les avantages ne peuvent au mieux que réduire les impacts. Ces projets de développement doivent être compensés par la création de parcs, de réserves de la biodiversité et d'aires protégées. Il s'agit là pour nous, résidents du Nunavik, et pour le gouvernement du Québec l'un des plus grands défis de la décennie.

Le CCEK a également réalisé cette année des études et formulé des recommandations sur un certain nombre de questions importantes, dont la gestion des matières résiduelles, le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social et les changements climatiques. Le présent rapport annuel décrit les principales réalisations du CCEK. D'autres renseignements sur les activités du CCEK, tels que les procès-verbaux des réunions, peuvent également être consultés sur le site Web de l'organisme.

Le CCEK n'aurait pas pu accomplir tout ce travail sans le professionnalisme et le dévouement de Mme Sylvie Létourneau, Mme Paule Halley, Mme Denyse Gouin, M. Claude Abel et M. Gilles H. Tremblay. C'est toujours un privilège pour moi de voyager et de travailler en étroite collaboration avec M. Adamie Kalingo, qui a été vice-président du CCEK cette année, et M. Charlie Arngak, les deux autres membres nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK). Mme Thessa Girard-Bourgoin, membre nommé par le gouvernement du Canada, a participé à sa première réunion du CCEK en novembre et elle apporte une toute nouvelle perspective.

En ce qui concerne le poste de secrétaire exécutif, deux personnes déjà connues des membres ont remplacé Mme Stéphanie Benoit pendant son congé de maternité. Mme Nathalie Girard et Mme Nancy Dea se sont respectivement acquittées des fonctions de ce poste de décembre 2010 à juillet 2011 et de juillet 2011 à janvier 2012. Mme Dea a par la suite travaillé à titre d'analyste en environnement pour le CCEK. Les efforts qu'elles ont déployés pour que le CCEK demeure fonctionnel et efficace ont été fort appréciés, alors que le professionnalisme dont fait preuve Mme Benoit continue d'être un précieux atout pour le CCEK.

J'aimerais conclure en soulignant que, encore une fois cette année, ce fut un honneur pour moi d'être président du CCEK et je me réjouis à la perspective d'être membre du CCEK encore l'an prochain.

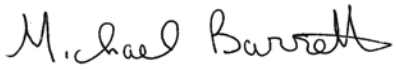

Le président,
Michael Barrett

Mandat

Le CCEK est un organisme consultatif ayant été créé en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), laquelle a été signée en 1975 par les peuples inuits et cris, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, la Société d'énergie de la Baie James, la Société de développement de la Baie-James et Hydro-Québec. Le chapitre 23 traite de l'environnement et du développement futur au nord du 55e parallèle.

Régi tant par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) (LQE) que par la Loi sur le règlement de revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois (L.C. 19761979, c. 32), le CCEK est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik auprès des gouvernements responsables. Il est donc l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que de l'ARK et des villages nordiques.

Le CCEK a pour mandat de surveiller, par l'échange de points de vue, d'opinions et de renseignements, l'application et l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social mis en place conformément au chapitre 23 de la CBJNQ.

Ainsi, ses fonctions principales sont :

- de recommander aux gouvernements responsables, en apportant les justifications nécessaires, des modifications aux lois, aux règlements, aux politiques et aux procédures administratives concernant le régime de protection de l'environnement et du milieu social;

- de conseiller les gouvernements et l'ARK lorsque ces derniers formulent ou modifient, d'une part, des lois, des règlements ou des politiques concernant l'environnement et le milieu social en lien avec les répercussions du développement et, d'autre part, des règlements et des procédures relatifs à l'utilisation des terres qui pourraient toucher directement les droits des autochtones établis conformément aux chapitres 23 et 24 de la CBJNQ;

- d'étudier les mécanismes et les processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social s'appliquant au Nunavik et de faire des recommandations;

- de conseiller les gouvernements responsables sur des questions d'importance touchant la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social ainsi que du régime d'utilisation des terres.

Toutes les décisions et recommandations du CCEK sont communiquées aux gouvernements du Québec et du Canada, ainsi qu'aux administrations régionale et locales concernées, afin qu'ils les étudient et y donnent suite.

Le CCEK peut aussi fournir une assistance technique aux villages nordiques et à l'ARK.

Composition

Le CCEK est un organisme tripartite composé de neuf membres au sein duquel l'ARK, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada nomment chacun trois membres. Les membres sont nommés et remplacés en tout temps à la discrétion des parties qui les ont nommés. Ils ont chacun une voix, sous réserve des énoncés à l'article 23.5.4 de la CBJNQ, lesquels déterminent le type de participation en fonction des questions de compétence exclusivement provinciale, de compétence exclusivement fédérale ou de compétence mixte. Chaque année, la présidence et la vice-présidence sont assumées à tour de rôle par des membres de différentes parties conformément à l'article 23.5.5 de la CBJNQ.

Au cours de 2011-2012, M. Michael Barrett et M. Adamie Kalingo, représentants de l'ARK, ont assumé respectivement la présidence et la vice-présidence à partir du 1er avril 2011. Voici une présentation des membres du CCEK :

Président

M. Michael Barrett. Directeur associé du Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs de l'ARK, M. Barrett joue depuis 34 ans un rôle actif au Nunavik. Il compte parmi ses réalisations la mise en œuvre du Programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, la mise en œuvre de dispositions de la CBJNQ relatives à l'environnement et la réalisation de divers programmes de protection de l'environnement. Titulaire d'un baccalauréat avec honneur en anthropologie, M. Barrett a été membre du CCEK depuis sa création jusqu'à 1990, puis de 1999 à aujourd'hui. Il réside à Kuujjuaq.

Vice-président

M. Adamie Kalingo. Ayant élu résidence à Ivujivik depuis 1974 après avoir étudié à Ottawa, M. Kalingo y a occupé, à plusieurs reprises, le poste de maire; il a aussi été secrétaire-trésorier de ce village, membre du Conseil de l'ARK et intervenant en protection de la jeunesse. En 2008, il a travaillé comme analyste linguistique pour l'Institut culturel Avataq et a été nommé membre du CCEK par l'ARK. En plus de pratiquer la chasse, la pêche et des activités en plein air, il collectionne les timbres et s'adonne à la photographie.

Membre nommé par l'ARK

M. Charlie Arngak. Cosignataire de la CBJNQ, M. Arngak a été conseiller en toxicomanie et entraîneur de hockey. Il a également occupé le poste de maire de 1983 à 1998 dans le village nordique de Kangiqsujuaq où il réside présentement. M. Arngak est président de l'Institut culturel Avataq depuis 2001 et a été nommé membre du CCEK en 2008.

Membres nommés par le gouvernement du Québec

Mme Denyse Gouin. Détentrice d'un baccalauréat en sciences (biochimie) de l'Université McGill et d'une maîtrise en sciences de l'eau de l'Institut national de la recherche scientifique, Mme Gouin a occupé diverses fonctions au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Avant de prendre sa retraite en juillet 2008, elle occupait le poste de sous-ministre adjointe aux évaluations environnementales et à l'administration. Elle agit maintenant à titre de consultante en environnement en plus de siéger à différents comités, dont le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ). Mme Gouin a été nommée membre du CCEK de décembre 2004 à septembre 2005, puis elle a été renommée en septembre 2010.

Mme Paule Halley. Docteure en droit, avocate et professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval, Mme Halley est également titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement. Elle est membre du CCEK depuis 1999.

Mme Sylvie Létourneau. Biologiste et détenant un certificat en coopération internationale, ainsi qu'une maîtrise en sciences de l'environnement, Mme Létourneau possède plusieurs expériences de travail au Canada et à l'étranger. Elle est actuellement chargée de projet à la Direction des évaluations environnementales du MDDEP. Elle a été nommée membre du CCEK par le gouvernement du Québec en 2006.

Membres nommés par le gouvernement du Canada

M. Claude Abel. Titulaire d'un baccalauréat en sciences avec spécialisation en géologie, M. Abel a été, de 1995 à 2008, agent de projets communautaires aux Programmes intégrés sur les écosystèmes et la mobilisation du public d'Environnement Canada. Il occupe maintenant le poste d'analyste en évaluations environnementales au sein de la Direction des activités de protection de l'environnement. En tant qu'ancien employé du Service météorologique du Canada, il a habité pendant quatre ans dans plusieurs villages du Nunavik. Nommé par le gouvernement du Canada, il est membre du CCEK depuis 1997.

M. Gilles H. Tremblay. Titulaire d'un baccalauréat en chimie et d'une maîtrise en océanographie, M. Tremblay a travaillé pendant plusieurs années en recherche sur les contaminants. Il est présentement coordonnateur en gestion intégrée des océans à la Division de la gestion des océans de Pêches et Océans Canada, région du Québec. Il a été nommé membre du CCEK par le gouvernement du Canada en 2002.

Mme Thessa Girard-Bourgoin. Détentrice de diplômes d'études supérieures de l'Université d'Ottawa en histoire ainsi qu'en développement international, Mme Girard-Bourgoin a travaillé au sein de différents secteurs d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Elle est présentement responsable de la mise en œuvre de traités avec les Inuits tels que la CBJNQ et l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik (ARTIN). Elle a été nommée membre du CCEK par le gouvernement du Canada en octobre 2011.

Secrétaire exécutif

Le secrétaire exécutif est un employé du CCEK. Il gère le registre des décisions et les documents officiels du CCEK. Il prépare les réunions et en assure le suivi. Il rédige la correspondance officielle, des mémoires, des avis, le rapport annuel, de même que les procès-verbaux des réunions. Il s'occupe de la comptabilité quotidienne et exerce une vigie des politiques gouvernementales et des dispositions législatives ou règlementaires qui relèvent du mandat du CCEK. Il assure la liaison entre les membres du CCEK et les divers intervenants régionaux, provinciaux et fédéraux. Il fournit également de l'assistance technique au président et aux membres et les aide dans la réalisation des tâches qui leur incombent.

Au cours de 2011-2012, le secrétariat du CCEK a entretenu des relations étroites avec l'ARK, la Société Makivik, les villages nordiques, le MDDEP, de même que les secrétariats du CCEBJ et du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage, avec lesquels il échange des informations pertinentes et participe à des dossiers conjoints.

Grâce au fait que le secrétariat du CCEK est situé à Kuujjuaq, le secrétaire exécutif a la possibilité de participer aux conférences, aux ateliers et aux réunions qui ont lieu au Nunavik. Ainsi, en se tenant informé des événements touchant l'environnement et le milieu social et en maintenant des contacts étroits avec les résidents de la région, le CCEK est en mesure de jouer un plus grand rôle dans les divers dossiers régionaux.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le poste de secrétaire exécutif du CCEK a été occupé, selon des périodes précises, par les personnes suivantes :

Mme Stéphanie Benoit. Titulaire d'un baccalauréat en sciences avec spécialisation en économique et d'une maîtrise en études françaises de l'Université de Sherbrooke, Mme Benoit a travaillé comme professeure au Cégep de Sherbrooke durant quelques années avant d'entrer au service du CCEK en septembre 2009 en tant que secrétaire exécutive. Mme Benoit a quitté temporairement son poste en décembre 2010, puis l'a repris en janvier 2012.

Mme Nathalie Girard. Titulaire d'une maîtrise en biologie réalisée en milieu nordique en collaboration avec le Centre d'études nordiques, Mme Girard a travaillé au développement des parcs du Nunavik de 2000 à 2002 pour le compte de la Société de la faune et des parcs du Québec. De 2002 à 2005, elle a été secrétaire exécutive du CCEK. Elle a ensuite travaillé pour l'ARK en tant que spécialiste de l'éducation et de la conservation pour les parcs du Nunavik de 2005 à 2009, puis en tant que directrice par intérim du parc national des Pingualuit de 2009 à 2010. De la fin de novembre 2010 au mois de juin 2011, Mme Girard a été secrétaire exécutive intérimaire du CCEK.

Mme Nancy Dea. Titulaire d'un baccalauréat en sciences avec spécialisation en études environnementales, Mme Dea a été secrétaire exécutive du CCEK d'octobre 2005 à janvier 2009. Elle a occupé ce poste de façon intérimaire de juillet à décembre 2011. Actuellement consultante en environnement, elle œuvre principalement à la réhabilitation de sites contaminés. En janvier 2012, le CCEK l'a engagée à temps partiel en tant qu'analyste en environnement.

Plan d'action quinquennal

Le CCEK a assuré le suivi de son Plan d'action quinquennal 2009-2014. Les actions réalisées au cours de 2011-2012, résumées ci-après, ont permis d'en atteindre les objectifs.

Objectif 1

Agir à titre d'organisme consultatif auprès des gouvernements responsables en ce qui concerne, d'une part, les lois et les règlements relatifs au régime de protection de l'environnement et du milieu social et, d'autre part, l'application et l'administration du régime.

Actions :

a) Redoubler d'efforts en vue de faire connaître le CCEK et son mandat auprès des habitants du Nord, des instances et des représentants des gouvernements, dont la mission et les actions concernent ou ont des répercussions sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social en vigueur au Nunavik.

b) Informer les gouvernements de la nécessité de consulter le CCEK, conformément aux dispositions et à l'esprit de la CBJNQ, afin d'accroître l'efficacité des analyses et des avis du CCEK.

c) Inviter des spécialistes et des représentants des gouvernements aux réunions du CCEK.

Objectif 2

Faire des recommandations à l'égard des lois, des règlements et autres mesures appropriées relatives à la protection de l'environnement et du milieu social.

Actions :

a) Examiner les nouveaux textes législatifs concernant l'environnement nordique et les modifications que l'on propose d'apporter aux textes législatifs existants en tenant compte des particularités du Nunavik. Pour ce faire, consulter les communautés et les organismes concernés et, au besoin, obtenir l'avis et l'aide de spécialistes. Après avoir examiné les modifications proposées, formuler des avis et des recommandations aux gouvernements responsables.

b) Faire le suivi des avis et des recommandations du CCEK qui ont été déposés auprès des gouvernements.

c) Examiner certaines mesures mises en place par les gouvernements concernant la réalisation ou le contrôle d'activités et, selon les résultats de l'examen, formuler des avis et des recommandations pertinentes; proposer des mesures adéquates ou essentielles, au besoin.

Objectif 3

Étudier les mécanismes et les processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social.

Actions :

a) Examiner et réviser le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social incorporé en 1975 au chapitre 23 de la CBJNQ par les gouvernements responsables.

b) Revoir les annexes I et II du chapitre 23 de la CBJNQ.

c) Examiner les cas de chevauchements des processus d'évaluation et d'examen.

d) Examiner les effets cumulatifs des projets de développement, tels que les infrastructures municipales et régionales, les projets d'exploitation minière et les projets hydroélectriques.

e) Intervenir de manière efficace auprès des autorités responsables, afin d'assurer le respect des processus d'évaluation et d'examen ainsi que des droits particuliers qu'elles accordent aux communautés nordiques.

Objectif 4

Servir de lien avec la population du Nunavik et aider l'administration régionale et les municipalités en formulant des avis et en leur offrant de l'aide technique.

Actions :

a) Renforcer les relations (partage de renseignements, consultations, etc.) avec les instances administratives locales et régionales au Nunavik, notamment en ce qui a trait aux problématiques environnementales sur lesquelles le CCEK est amené à se prononcer.

b) Soutenir les instances administratives du Nunavik pour que des informations adéquates et bien adaptées soient véhiculées auprès de la population.

c) Inviter aux réunions du CCEK des spécialistes et des représentants des instances locales et régionales du Nunavik, de même que des gouvernements.

d) Souligner les réalisations locales bénéfiques pour l'environnement et ainsi encourager les organismes publics et privés, ainsi que les particuliers à se soucier de la qualité de l'environnement au Nunavik.

e) Participer à la réalisation dans la région de projets environnementaux particuliers et collaborer avec d'autres organismes à cet effet.

Objectif 5

Examiner les questions environnementales prioritaires selon une approche globale, préventive et proactive.

Actions :

a) Amorcer ou poursuivre l'étude et/ou le suivi de dossiers tels que :

- les activités minières;
- le processus de consultation publique au Nunavik;
- le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social;
- la gestion des matières résiduelles;
- les ressources forestières;
- les parcs et les aires protégées;
- l'eau potable;
- les changements climatiques;
- le développement durable.

b) Intervenir de façon pertinente et efficace dans les dossiers de développement qui le nécessitent, afin que les droits des Inuits soient respectés et que la protection de l'environnement et du milieu social soit assurée de façon durable.

Activités 2011-2012

Réunions

Conformément à la CBJNQ, le CCEK doit tenir au moins quatre réunions annuellement. Entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012, ces réunions ont eu lieu aux dates et aux endroits présentés dans le tableau suivant :

128e réunion		**129e réunion**		**130e réunion**		**131e réunion**	
Dates							
5, 6 et 7 juillet 2011		17 et 18 octobre 2011		7, 8 et 9 décembre 2011		23 et 24 février 2012	
Lieux							
Kuujjuaq et la pourvoirie Pyramid Mountain Camp (région des Monts-Pyramides, Nunavik)		Québec		Kuujjuaq (Nunavik)		Montréal	
Parties et présence des membres							
ARK :	2	ARK :	2	ARK :	2	ARK :	3
Québec :	3	Québec :	3	Québec :	2	Québec :	3
Canada :	2	Canada :	3	Canada :	3	Canada :	3
Guests							
P. May, *Pyramid Mountain Camp* N. Dea, consultante, ARK		P. Arcand, MDDEP D. Jean, MDDEP L. Gaudreau, MDDEP J. Dupont, MDDEP P. Beauchesne, MDDEP V. Desormeaux, MDDEP S. Cossette, MDDEP A. Thibault, MDDEP A. Tremblay, MRNF M. Fournier, MDDEP C. Garceau, MDDEP C. Gauthier, MDDEP		B. Doidge, Centre de recherche du Nunavik (CRN) M. A. Naseer, CRMNER S. Déry, RRSSSN			

En plus de ces réunions, une conférence téléphonique a eu lieu le 2 septembre 2011, à laquelle un membre de l'ARK, trois du Québec et un du Canada ont participé.

Communications

Logo

Le logo du CCEK illustre en son centre un paysage abstrait symbolisant l'environnement (la terre, l'océan et le ciel), source des traditions du peuple inuit. Dans la partie supérieure du cercle, des ondulations suggèrent la présence d'aurores boréales, symbole irréfutable du Nord. La ligne blanche horizontale qui traverse le logo en son centre représente la neige et la glace. Cette imagerie est entourée par trois formes humaines qui tendent leurs bras pour se donner la main. Chacune des formes figure une des trois entités composant le CCEK : l'ARK, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. De plus, ces formes humaines soulignent les efforts de tous pour la protection de l'environnement au Nunavik et illustrent l'aspect social des travaux du CCEK. Le bleu évoque le climat arctique du territoire d'application des travaux du CCEK. Les teintes de bleu et le blanc du logo du CCEK rappellent aussi celles du logo de la CBJNQ, entente marquante dans l'histoire du Nunavik et en vertu de laquelle le CCEK a été créé.

Site Internet

Le site Internet du CCEK est accessible en français, en anglais et en inuktitut à l'adresse suivante : www.keac-ccek.ca. Divers types de documents y sont publiés tels que les rapports annuels, les procès-verbaux, les mémoires et les avis produits par le CCEK. De plus, des renseignements à l'égard du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik sont disponibles sur le site.

En 2011-2012, le CCEK a constaté que la fréquentation de son site Internet était stable depuis quelques années. En effet, de juillet à octobre 2011, le site a attiré en moyenne 1 700 visiteurs par mois, soit un achalandage similaire à celui prévalant durant la même période lors des années précédentes. Néanmoins, les membres ont dénoté un intérêt public grandissant pour les activités nordiques et ses répercussions sur l'environnement et le milieu social. C'est pourquoi ils anticipent une augmentation de la fréquentation du site. Afin d'améliorer la convivialité et l'apparence générale de ce dernier, des démarches ont été entreprises à plusieurs niveaux : une révision du contenu inuktitut a été amorcée; des recherches ont été menées afin de mieux connaître les intérêts et les habitudes de la population nordique en matière de communication; et des critères de refonte du site ont été définis et intégrés à une version provisoire d'un document de consultation destiné à des entreprises soumissionnaires.

Régimes d'évaluation environnementale au Nunavik

Révision du chapitre 23 de la CBJNQ et de ses annexes

Le chapitre 23 de la CBJNQ, laquelle a été signée en 1975, prévoit un processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Ses annexes I et II déterminent respectivement les catégories de projets obligatoirement assujettis au processus ou qui en sont soustraits. La CBJNQ prévoit un mécanisme périodique de mise à jour et de modification des annexes (articles 23.3.12 et 23.3.13) et précise que les dispositions du chapitre 23 peuvent être modifiées en tout temps avec l'accord des parties concernées (article 23.7.10). La LQE, reprenant les dispositions du chapitre 23 de la CBJNQ, prévoit aussi la révision des annexes (article 153). À ce jour, aucun projet de révision n'a été mené à terme.

Le CCEK avait entamé, en 2009, les démarches nécessaires afin que soit effectuée la révision du chapitre 23 et de ses annexes. Il avait alors transmis aux parties concernées (ARK, Société Makivik, administrateurs provincial et fédéral) son avis intitulé *Renforcement de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik*. Cet avis formule trois recommandations principales : mettre à jour le contenu des annexes I et II; réviser la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social et actualiser le processus afin de moderniser les étapes d'information et de participation publique; réviser le régime en profondeur pour y introduire l'évaluation environnementale stratégique.

En réponse à cet avis, l'administrateur provincial s'était dit disposé, en 2010, à entreprendre la révision des annexes I et II, pourvu que la partie inuite en fasse la demande. La Société Makivik et l'ARK en avaient alors été informées. En 2011, la Société Makivik a demandé à l'administrateur provincial d'enclencher les démarches visant la révision de la procédure ainsi que des annexes. L'administrateur fédéral a, pour sa part, informé le CCEK qu'il appuyait ses recommandations à cet égard et qu'il transmettait ces dernières au Bureau de mise en œuvre de la CBJNQ d'AADNC.

Groupe de travail sur la participation publique, la transparence et l'accès à l'information

En réponse à son avis relatif à la révision du processus provincial du chapitre 23 de la CBJNQ, l'administrateur provincial avait aussi recommandé, en 2010, la création d'un groupe de travail, afin d'améliorer la participation publique, la transparence et l'accès à l'information. Le CCEK lui avait confirmé son intérêt à participer à ce groupe.

En 2011, les membres du CCEK ont nommé une consultante qui agirait à titre de personne-ressource à ce sujet et participerait aux réunions du groupe de travail, dont la première s'est tenue le 19 janvier 2012. Le groupe de travail, composé de représentants de l'ARK, de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK), du CCEK et du MDDEP, a alors examiné des pistes de solutions qui, dans le but de permettre leur mise en place dans les meilleurs délais, doivent être réalisables à court et moyen termes, et constituées de mesures concrètes de nature administrative.

Révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

Dans le cadre de la révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE), le CCEK a transmis au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes, en février 2011, un avis présentant les préoccupations et les recommandations du CCEK relativement à l'application de la LCÉE au Nunavik. Dans son avis, le CCEK propose notamment de substituer le processus d'évaluation environnementale de la LCÉE au profit de celui du chapitre 23 de la CBJNQ et de consulter les Inuits du Nunavik en ce qui a trait à tout projet de substitution. Il recommande aussi de modifier la LCÉE de manière à y inscrire les modalités d'exécution de l'obligation de la Couronne de consulter et d'accommoder les peuples autochtones, et ce, conformément aux principes dégagés par la Cour suprême du Canada.

En mars 2011, le CCEK a reçu une invitation à participer à un groupe de témoins dans le cadre de la révision de la LCÉE. Cependant, en raison des élections fédérales qui ont eu lieu au cours de la même année, la présentation prévue devant le Comité permanent a d'abord été reportée, puis annulée. Les membres auraient souhaité que le processus de consultation fasse preuve de davantage de transparence d'autant plus que l'avis du CCEK n'a finalement pas été pris en considération ni cité comme ayant été reçu dans le premier rapport du Comité permanent rendu public en mars 2012.

Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions

La Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions (CRMNER) a été créée en vertu de l'ARTIN, une entente entre les gouvernements du Canada et du Nunavut ainsi que la Société Makivik sur la région marine du Nunavik. Signée en 2006, l'ARTIN est entrée en vigueur le 10 juillet 2008. Sommairement, conformément à l'article 7 de l'ARTIN, la CRMNER analyse les projets soumis afin de déterminer si un examen est nécessaire en considérant l'étendue des répercussions potentielles du projet sur la région. La CRMNER examine les répercussions écosystémiques et socio-économiques des projets afin de décider si les projets doivent être réalisés et à quelles conditions, pour ensuite faire rapport de sa décision au ministre compétent.

En février 2012, les membres du CCEK se sont penchés sur le mandat de la CRMNER. Les membres ont alors manifesté le besoin d'obtenir des renseignements supplémentaires relatifs aux différentes procédures d'évaluations environnementales qui pourraient s'appliquer dans cette région.

Plan Nord

Une consultation publique a été annoncée par le gouvernement du Québec quant à son engagement de réserver 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité, à la promotion du patrimoine naturel et à divers autres types de développement qui ne sont pas liés à des activités industrielles.

En octobre 2011, les membres du CCEK ont accueilli des représentants du MDDEP, dont M. Pierre Arcand (ministre), Mme Diane Jean (sous-ministre), M. Léopold Gaudreau et M. Jacques Dupont (sous-ministres adjoints) ainsi que plusieurs représentants de la Direction du patrimoine écologique et des parcs qui leur ont présenté le document de consultation concernant cet engagement. Ils ont par la suite examiné différents sujets abordés dans le document. Ils se sont notamment entretenus à propos de la proportion d'aires protégées ciblées pour 2015 et 2020 pour le Nunavik; de l'importance des rivières et du littoral pour le mode de vie des Inuits, lequel est basé sur les activités traditionnelles de subsistance, et de la nécessité de les protéger; de l'inclusion des connaissances traditionnelles relatives aux activités de chasse, de pêche et de piégeage

dans la planification écologique; et de la protection des populations de caribous. En novembre 2011, le CCEK a consolidé ses commentaires relatifs au document de consultation et a transmis un avis au MDDEP.

À la suite des consultations effectuées par le gouvernement, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et le ministre du MDDEP, M. Pierre Arcand, ont annoncé, le 5 février 2012, de nouvelles orientations relatives à l'engagement initial. Plus précisément, l'orientation gouvernementale visant la création d'aires protégées sur 20 % du territoire du Plan Nord d'ici à 2020 a retenu l'attention des membres du CCEK puisqu'elle correspond à l'une des recommandations proposées dans son avis sur le sujet.

Secteur minier

Projet de loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable

Le CCEK prône un développement durable et accorde une grande attention aux questions relatives à l'information et à la consultation publique, notamment dans le contexte de l'exploration et de l'exploitation minières ainsi que de la réhabilitation de sites miniers. C'est pourquoi le CCEK a préparé un avis concernant le Projet de loi nº 14 (Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable), lequel a été présenté par deux de ses membres, le 24 août 2011, à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPÉRN) à l'Assemblée nationale du Québec.

Également transmis au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), à l'ARK et à la Société Makivik, cet avis comporte un bref historique des recommandations antérieures du CCEK concernant les activités minières au Nunavik. Il fait aussi état des dispositions du projet de loi qui ne tiennent pas suffisamment compte des particularités juridiques en vigueur au nord du 55e parallèle et qui devraient être modifiées de manière à clarifier les règles applicables et à améliorer la sécurité juridique des Inuits du Nunavik. Tout comme le CCEK l'avait précisé dans son mémoire transmis en 2010 sur le Projet de loi nº 79 (Loi modifiant la Loi sur les mines), des règles particulières s'appliquent aux activités d'exploration et d'exploitation minières sur le territoire, conformément à la CBJNQ.

Les membres ont poursuivi les discussions à propos des modifications que l'on propose d'apporter au projet de loi, ainsi que des réactions que de telles modifications suscitent chez les partis à l'Assemblée nationale, plus précisément concernant les questions de redevances. Ils ont aussi échangé à propos des modifications nécessaires à la loi relativement à la consultation des municipalités lorsque des projets d'exploration sont déposés. Les membres du CCEK continueront d'assurer le suivi des étapes de cheminement du Projet de loi nº 14 et de la mise en œuvre du régime minier qui en résultera.

Projet de réhabilitation des sites d'exploration minière abandonnés

En décembre 2011, les membres ont rencontré la coordonnatrice de l'ARK qui travaille sur le projet de nettoyage des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik. Cette dernière leur a présenté un historique du projet ainsi qu'un résumé des travaux de nettoyage réalisés depuis 2007.

Le financement de ce projet provient d'une entente de contribution quinquennale signée en 2007 par l'ARK, la Société Makivik, le MRNF, de même que le Fonds Restor-Action Nunavik qui regroupe plusieurs partenaires, dont certaines sociétés minières actives dans la région. Les villages nordiques ont également pris part aux travaux de nettoyage au cours des cinq dernières années en fournissant la main-d'œuvre locale et en

s'occupant de l'entreposage des matières résiduelles avant qu'elles ne soient expédiées au sud à diverses installations de récupération. À la fin de 2011, des travaux de réhabilitation avaient été achevés par l'ARK, en collaboration avec des sociétés minières actives dans la région et divers organismes du Nunavik, dans 13 des 18 sites nécessitant des travaux de grande envergure.

L'entente de contribution sera renouvelée par les mêmes parties en vue de fournir du financement pour cinq autres années. Elle permettra de terminer les travaux des derniers sites nécessitant des travaux de nettoyage de grande envergure et d'entreprendre les travaux de moyenne envergure à 18 autres sites. Les membres du CCEK continueront de suivre ce projet.

Phénix de l'environnement

Les membres du CCEK ont convenu d'appuyer la candidature de l'ARK au concours intitulé les *Phénix de l'environnement - 2012*, en raison des travaux remarquables de cette dernière dans le cadre du projet de réhabilitation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik. Les Phénix de l'environnement constituent un concours annuel issu d'un partenariat entre le MDDEP, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Éco Entreprises Québec et la Fondation québécoise en environnement, dont la mission est de faire connaître et de promouvoir l'excellence et le savoir-faire des organisations du Québec en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Le CCEK a donc participé en 2012 à la présentation du dossier de l'ARK, considérant que le projet de nettoyage d'envergure méritait d'être reconnu pour sa contribution environnementale et la participation de nombreux partenaires.

Colloque sur le développement minier

Deux membres du CCEK, ainsi que la secrétaire exécutive, ont participé au Colloque sur le développement minier qui a eu lieu à Kuujjuaq du 14 au 17 février 2012. Organisé par le Fonds d'exploration minière du Nunavik, l'événement a permis aux administrateurs locaux et régionaux, à des promoteurs de l'industrie minière, à des représentants de différents organismes, ainsi qu'aux membres des communautés, d'échanger et de partager leurs préoccupations étroitement liées au développement des ressources minières au Nunavik.

Projet minier ferrifère Hopes Advance

Le CCEK a discuté des activités minières réalisées dans la zone « Hopes Advance », à proximité du village d'Aupaluk, par Oceanic Iron Ore Corp. En plus des nombreux travaux d'exploration minière, le projet de développement consiste ultimement à exploiter des gisements de fer et à faire fonctionner un concentrateur ainsi qu'une usine de bouletage. Même si le projet sera soumis au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social du chapitre 23 de la CBJNQ, le CCEK est préoccupé par ses conséquences possibles pour les membres de la communauté d'Aupaluk et des communautés environnantes.

Matières résiduelles et dangereuses

Plan de gestion des matières résiduelles

Depuis 2010, le CCEK fait le suivi du projet de plan de gestion des matières résiduelles élaboré par l'ARK pour la région Kativik. Ce plan vise principalement à informer les autorités concernées du Nunavik de l'état de la situation actuelle des matières résiduelles de la région, des méthodes de prévention contre la pollution ainsi que des règlements municipaux afférents. En 2011-2012, le CCEK s'est intéressé plus précisément à

l'exercice d'inventaire des matières résiduelles dans les communautés nordiques réalisé par l'ARK. En janvier 2012, la secrétaire exécutive du CCEK a d'ailleurs présenté, à une des responsables de l'élaboration du plan de gestion, un historique des dossiers relatifs à la gestion des matières résiduelles qui sont d'intérêt pour le CCEK, en plus du mandat et des préoccupations de ce dernier en matière de protection de l'environnement et du milieu social.

Guides et affiches à propos des matières résiduelles dangereuses

En 2011, le CCEK a produit trois guides concernant la gestion des matières résiduelles dangereuses au Nunavik :

Guide 1 : Gestion des matières résiduelles dangereuses à l'intention du personnel municipal et des organismes régionaux

Guide 2 : Gestion des déchets domestiques dangereux à l'intention du public

Guide 3 : Intervention en cas de déversement et de réhabilitation des sites contaminés à l'intention du personnel municipal et des organismes régionaux

Les trois guides sont disponibles en français, en anglais et en inuktitut. Les intéressés peuvent se les procurer au secrétariat du CCEK, à Kuujjuaq, ainsi que sur son site Internet. La fiche contenue dans le guide n° 2 a été imprimée sur des aimants de réfrigérateur qui devraient être envoyés par la poste à chaque maison du Nunavik dès le printemps 2012, afin de mieux sensibiliser la population concernant les déchets domestiques dangereux.

Afin d'informer le public de l'existence des guides et de la façon de se les procurer, des affiches à leur intention ont été préparées. Au cours de 2011-2012, une technicienne en environnement de l'ARK a distribué dans les villages nordiques les guides et les affiches. En février 2012, les représentants municipaux, institutionnels et commerciaux de Kuujjuarapik, Ivujivik, Salluit, Kangiqsujuaq, Kangirsuk, Kuujjuaq, Inukjuak, Aupaluk, Quaqtaq et Kangiqsualujjuaq avaient reçu la documentation.

Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada

La ligne Mid-Canada consiste en un réseau de stations radar Doppler et d'approvisionnement s'étendant à travers le Canada le long du 55e parallèle. Elle a été construite entre 1954 et 1957 et les 42 stations situées au Québec, dont 36 au nord du 55e parallèle et 7 au sud, ont été exploitées par le ministère de la Défense nationale (MDN) de 1958 à 1965. Le gouvernement du Québec s'est vu rétrocéder les sites en 1966, après qu'ils ont été abandonnés par le MDN. Les sites comportaient des bâtiments, des réservoirs, des barils, des pipelines, des stations de pompage, de la machinerie, des hydrocarbures et d'autres matières résiduelles.

En 1988, puis en 2001-2002, en collaboration avec le MDN, le ministère de l'Environnement du Québec et Environnement Canada, l'ARK a entrepris deux phases de nettoyage distinctes visant le retrait des déchets dangereux et une grande partie des hydrocarbures présents sur ces sites. De plus, des bâtiments ont été stabilisés ou démolis afin d'améliorer la sécurité publique sur les sites. Ces travaux comprenaient également la biorestauration de sols contaminés. Cependant, plus de 16 000 barils ainsi que de nombreux débris métalliques, notamment des carcasses de machinerie, se trouvent encore sur les sites. Les communautés cries, inuites et naskapie sont très préoccupées par les conséquences de cette pollution sur leurs activités traditionnelles pratiquées dans les territoires environnants. Bien que certains travaux de restauration aient été effectués par le passé, les communautés tiennent à la réhabilitation complète des sites.

Afin d'entamer une troisième et dernière phase de nettoyage de ces sites et, ainsi, améliorer la sécurité publique et la protection de l'environnement, les membres du CCEK ont préparé un projet d'avis à l'intention de l'administrateur fédéral et de l'administrateur provincial. Le projet d'avis comporte un résumé du dossier ainsi que des recommandations concernant de nouveaux travaux de restauration.

Changements climatiques

Plan d'action 2013-2020 du Québec sur les changements climatiques

Dans le cadre des consultations menées auprès de divers organismes en vue d'élaborer le plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, des représentants du Bureau des changements climatiques du MDDEP ont rencontré les membres du CCEK en octobre 2011. Ces derniers ont alors donné leur avis à propos de l'objectif de diminution d'émissions de gaz à effet de serre et de la stratégie sur l'adaptation aux changements climatiques. Plus précisément, ils ont fait part des particularités inhérentes au Nunavik dans les secteurs de l'énergie, des bâtiments ainsi que des matières résiduelles. Il a également été question des activités de chasse, de pêche et de piégeage qui pourraient être affectées par le réchauffement climatique ainsi que des impacts de la fonte du pergélisol sur les communautés nordiques. Les membres ont par ailleurs souligné l'importance de mettre sur pied un groupe de consultation régional afin que la perspective nordique et inuite puisse être entendue et prise en compte dans l'élaboration du plan d'action et de la stratégie. Les représentants du MDDEP ont invité le CCEK à transmettre formellement ses commentaires et ses recommandations au Bureau des changements climatiques.

Stratégie gouvernementale sur l'adaptation aux changements climatiques

En 2012, le gouvernement du Québec a élaboré un projet de stratégie sur l'adaptation aux changements climatiques pour 2013-2020. Les membres ont échangé sur les différents enjeux soulevés dans le document de consultation publique afin de déterminer des mesures d'adaptation qui tiennent compte des particularités du Nunavik. Le CCEK a rédigé une lettre comprenant ses préoccupations relatives à la résilience des communautés, des infrastructures et des écosystèmes ainsi qu'au renforcement de la sécurité civile.

Eau potable

Projet de nettoyage des réservoirs d'eau potable au Nunavik

Depuis 2007, le CCEK poursuit ses efforts en vue de maintenir la qualité de l'eau potable entreposée dans les réservoirs des maisons du Nunavik. L'École Polytechnique de Montréal, en partenariat avec l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK) et l'ARK, a d'abord réalisé une étude pilote en laboratoire pour tester diverses méthodes de nettoyage de réservoirs d'eau potable comparables aux réservoirs installés dans les résidences du Nunavik. Ensuite, afin d'évaluer l'efficacité des techniques de nettoyage des réservoirs et de déterminer la fréquence idéale de nettoyage, le CCEK a continué les démarches afférentes à l'élaboration d'un projet pilote destiné à être réalisé dans un village nordique. En décembre 2011, le CCEK a d'ailleurs rencontré des représentants de la Régie régionale de la Santé et des services sociaux Nunavik (RRSSSN) pour discuter plus amplement de ce sujet.

Dans le but de transmettre éventuellement des recommandations aux autorités concernées sur les pratiques de nettoyage qui seraient applicables à la réalité du Nunavik, les membres ont pris connaissance, en février 2012, de la politique de nettoyage des réservoirs d'eau potable résidentiels de plusieurs organismes nordiques. Bien que la plupart des organismes du Nunavik qui fournissent des maisons à leurs employés (ARK, RRSSSN,

Commission scolaire Kativik, etc.), nettoient annuellement leurs réservoirs, il semble que l'OMHK, qui entretient les logements sociaux du Nunavik pour le compte de la Société d'habitation du Québec (SHQ), délègue cette responsabilité aux locataires, lesquels ne disposent peut-être pas des ressources nécessaires pour effectuer cette tâche de manière appropriée. Dans cette optique, le CCEK a fait part de ses préoccupations à la présidente de la SHQ en mars 2012. Il croit en fait qu'une partie du financement versé à l'OMHK par la SHQ devrait être destinée aux activités d'entretien des réservoirs.

Loi sur la qualité de l'environnement

Renforcement de la loi

Les membres du CCEK ont discuté des nouvelles mesures prévues par le Projet de loi nº 89 (Loi modifiant la LQE), visant à en favoriser le respect, qui sont en vigueur depuis le 4 novembre 2011. Comportant des modalités plus sévères pour protéger l'environnement, la loi permet le renforcement du régime pénal, l'accroissement des pouvoirs administratifs du ministre ainsi que l'instauration d'un système de sanctions administratives pécuniaires. Elle contient notamment une nouvelle obligation pour les promoteurs (excluant les municipalités), soit celle de déclarer des contraventions antérieures à la loi environnementale, fiscale et criminelle avant de recevoir leur autorisation pour un projet présenté.

Tarification liée aux certificats d'autorisation

En 2012, le CCEK s'est penché sur les différences de tarification liée aux certificats d'autorisation émis pour des projets de développement soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue aux chapitres I et II de la LQE. Dans le Québec méridional, les promoteurs doivent payer, à chaque étape de la procédure, des frais d'administration, variant selon l'envergure du projet et la tenue ou non d'audiences publiques, afin de recevoir une autorisation du MDDEP. Au nord du 55e parallèle, les promoteurs n'ont pas à payer de tels frais.

En février 2012, le CCEK a fait part à la sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ses préoccupations et de ses recommandations à ce sujet. Selon les membres, tous les projets soumis à la procédure, à l'exception des projets de parcs ou d'aires protégées, devraient être contraints à une tarification, incluant les projets de zone grise pour lesquels les promoteurs demandent une attestation de non-assujettissement ainsi que les projets pour lesquels ils demandent une modification de leur certificat d'autorisation. Les fonds obtenus par l'imposition de ces frais devraient d'ailleurs être utilisés pour améliorer la procédure s'appliquant au Nunavik, notamment en favorisant l'accès à l'information et la participation publique. Le CCEK est également d'avis que les projets de services publics et les projets communautaires à but non lucratif, menés par les municipalités ou les corporations foncières du Nunavik, devraient être exclus de la tarification.

Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative

Les membres du CCEK ont pris connaissance des recommandations du groupe de travail sur la simplification règlementaire et administrative du gouvernement du Québec. Ce groupe de travail a pour mandat de proposer des mesures concrètes visant à réduire le fardeau règlementaire et administratif des entreprises. Les membres ont commenté la recommandation portant sur la création d'un comité consultatif des processus administratifs en matière environnementale. Le CCEK surveillera de près l'évolution du dossier.

Projet de parc national des Monts-Pyramides

Au cours de l'exercice 2011-2012, le CCEK a assuré le suivi des étapes de développement du projet de parc national des Monts-Pyramides. En juillet 2011, les membres ont tenu une réunion dans une pourvoirie située dans le territoire du projet. Ils ont eu l'occasion de visiter sommairement une partie du futur parc et de se renseigner sur le projet. Ils ont ainsi eu l'occasion d'en apprendre plus sur les milieux biophysique et biologique, les études archéologiques réalisées dans l'aire d'étude du projet de parc et les enjeux relatifs à la création du parc. En octobre 2011, les membres ont accueilli les deux cochargés de projet de la Direction du patrimoine écologique et des parcs du MDDEP, lesquels ont présenté un résumé du plan directeur provisoire du projet de parc national des Monts-Pyramides.

Le CCEK a transmis en novembre 2011 des recommandations à ce sujet aux autorités concernées, et ce, dans le cadre des audiences publiques organisées conjointement par le MDDEP et la CQEK dans les communautés de Kangiqsualujjuaq, de Kuujjuaq et de Kawawachikamach. Favorable à la création du parc, le CCEK est d'avis que le futur parc national des Monts-Pyramides serait un ajout important et unique au réseau de parcs et d'aires protégées du Québec. Le cadre de gestion proposé dans le plan directeur provisoire du MDDEP est suffisamment flexible pour protéger les droits de chasse, de pêche et de piégeage des Inuits et des Naskapis tout en permettant aux visiteurs de profiter pleinement des activités écotouristiques offertes. La contribution du comité d'harmonisation serait essentielle à cet égard.

Présentation au Conseil de l'ARK

L'ARK a demandé au Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COFEX-Nord), à la CQEK et au CCEK de présenter leur organisme au Conseil de l'ARK. En septembre 2011, deux membres du CCEK accompagnés de la secrétaire exécutive ont présenté le mandat du CCEK, expliqué les efforts déployés pour procéder à diverses analyses de la règlementation et souligné sa participation à divers projets environnementaux. Les représentants ont également mentionné la contribution du CCEK aux travaux du Plan Nord.

Plan de développement durable de la CQEK

Suivant l'adoption de la Loi sur le développement durable, le premier ministre du Québec a soumis à l'Assemblée nationale, le 12 décembre 2007, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Par sa vision, ses orientations stratégiques et ses objectifs, la stratégie constitue le cadre de référence de la démarche gouvernementale de développement durable qui convie à l'action tous les ministères et organismes, et qui invite la société à y participer.

Suivant cette stratégie, la CQEK a élaboré un plan de développement durable en fonction de sa mission, de son mandat et de ses ressources. Les membres ont discuté du plan et, plus précisément, des actions qui y sont énoncées.

États financiers

Le CCEK est subventionné à parts égales par le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Selon l'Entente administrative concernant le maintien et le fonctionnement du secrétariat du CCEK, signée en 2005 entre le MDDEP et le CCEK, c'est le MDDEP qui achemine la subvention annuelle, en avril, au CCEK, incluant à la fois les montants fournis par le provincial et le fédéral.

Les membres du CCEK ont révisé, tous les trois mois, le budget et les dépenses engagées par le CCEK durant l'exercice de ses fonctions et ont planifié les dépenses en fonction des activités et des projets à réaliser au cours de l'année.

États financiers[1]

1er avril 2011 au 31 mars 2012

RECETTES ($)		
Subvention gouvernementale[2]		190 000
Autres		6 901
	Total des recettes	**196 901**
DÉPENSES ($)		
Charges d'exploitation et d'administration		
Salaire et avantages sociaux		74 938
Loyer[3]		0
Services de comptabilité		10 162
Honoraires de consultation		17 626
Location d'un espace de travail		33 981
Fournitures de bureau		1 392
Publicité et promotion		9 395
Permis, licences et enregistrements		1 290
Télécommunications		1 416
Créances		1 867
Autres		1 436
	Total partiel	**153 503**
Réunions		
Frais de voyage et d'hébergement – membres du CCEK et employés		56 408
Frais de voyage et d'hébergement – membres inuits du COFEX-Nord[4]		0
	Total partiel	**56 408**
Autres		
Rapport annuel		6 593
Traduction		22 207
Intérêts et frais de services bancaires		754
Amortissement des immobilisations		928
	Total partiel	**30 482**
	Total des dépenses	**240 393**
Excédent (insuffisance) DES recettes sur les dépenses		**(43 492)**

[1] Le rapport de vérification réalisé par la firme *Raymond, Chabot, Grant, Thornton comptables agréés inc.* est disponible pour consultation au secrétariat du CCEK.

[2] La subvention annuelle a été exceptionnellement réduite de 50 000 $ pour l'année 2011-2012.

[3] Pour l'année 2011-2012, les coûts du loyer de la secrétaire du CCEK ont été assumés par un autre organisme.

[4] Le COFEX-Nord n'a pas tenu de réunion en 2011-2012.

◄ ▲ Sylvie Létourneau: Pourvoirie des Monts-Pyramides

Table of Contents

List of Abbreviations 57
Chairperson's Message 58
Mandate 59
Composition 60
- Chairperson 60
- Vice-Chairperson 60
- Member appointed by the KRG 60
- Members appointed by the Québec government 61
- Members appointed by the Government of Canada 61
- Executive secretary 62

Five-Year Action Plan 63
2011–2012 Activities 66
- Meetings 66
- Communications 67
  - Logo 67
  - Website 67
- Environmental Assessment Regime in Nunavik 68
  - Revision of Section 23 of the JBNQA and its schedules 68
  - Working group on public participation, transparency and access to information 68
  - Revision of the *Canadian Environmental Assessment Act* 68
- Nunavik Marine Region Impact Review Board 69
- Plan Nord 69
- Mining Sector 70
  - Bill respecting the development of mineral resources in keeping with the principles of sustainable development 70
  - Abandoned mineral exploration site clean-up project 70
  - *Phénix de l'environnement* 71
  - 2012 Kuujjuaq Mining Workshop 71
  - Hopes Advance iron mining project 71
- Residual and Hazardous Materials 71
  - Residual materials management plan 71
  - Residual hazardous materials management guides and posters 71
  - Mid-Canada Line clean-up project 72
- Climate Change 72
  - 2013–2020 Québec climate change action plan 72

Government strategy on climate change adaptation 73
Drinking Water 73
Drinking water tank cleaning project 73
Environment Quality Act 73
Strengthening of the Act 73
Fees for certificates of authorization 73
Working group on regulatory and administrative simplification 74
Parc national des Monts-Pyramides project 74
Presentation to the KRG Council 74
KEQC sustainable development plan 74
Financial Statements 76

List of Abbreviations

AANDC ..... Aboriginal Affairs and Northern Development Canada

COFEX-North ..... Environmental and Social Impact Review Panel

DND ..... Department of National Defence

JBACE ..... James Bay Advisory Committee on the Environment

JBNQA ..... *James Bay and Northern Québec Agreement*

KEAC ..... Kativik Environmental Advisory Committee

KEQC ..... Kativik Environmental Quality Commission

KMHB ..... Kativik Municipal Housing Bureau

KRG ..... Kativik Regional Government

Makivik ..... Makivik Corporation

MDDEP ..... Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (sustainable development, environment and parks)

MRNF ..... Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (natural resources and wildlife)

NILCA ..... *Nunavik Inuit Land Claims Agreement*

NMRIRB ..... Nunavik Marine Region Impact Review Board

NRBHSS ..... Nunavik Regional Board of Health and Social Services

NRC ..... Nunavik Research Centre

SHQ ..... Société d'habitation du Québec (housing corporation)

Chairperson's Message

In the first week of July 2011, the members of the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) met for our 128th meeting in the kitchen of Pyramid Mountain Camp, located on the George River, 120 km south of Kangiqsualujjuaq, 220 km east of Kuujjuaq and 320 km north of Kawawachikamach. This camp, founded and operated by the May family from Kuujjuaq for over 50 years, is in the heart of the proposed parc national Ulittaniujalik (Monts-Pyramides). One of the topics on the agenda was the drafting of a brief, which was presented at the public hearings on the proposed 5,500 Km^2 Park held later in the year

Another subject discussed during the course of the year was protected areas in Nunavik. At the 129th meeting the committee met with the Minister of Sustainable Development, Environment and Parks and tabled a brief in response to the proposal made by the Québec government to dedicate 50% of Plan Nord lands to environmental protection, maintaining biodiversity, promoting natural heritage and a variety of types of development that do not rely on industrial activities. The KEAC's recommendations transmitted in November 2011 included that at least 20% of Nunavik must be covered by a protected area network by 2015 and that the target be increased to more than 20% by 2020. In their February 2012 announcement, the Québec government stated as one of their objectives the protection of 20% of the Plan Nord region by 2020. This change is certainly coherent with the recommendations of the KEAC.

In Nunavik we are witnessing and being called to participate with the Québec government through the Plan Nord and by international mining corporations in the planning of massive industrial development projects. We have already experienced the impact of mining exploitation in the Raglan sector and how, once these operations are realized, their associated infrastructures will permanently influence the lands, environment and people of Nunavik. Mitigating measures, monitoring and impact benefits agreements can only go so far in lessening the impacts. These developments must and should be balanced by the establishment of parks, bio-diversity reserves and protected areas. This is for those of us in Nunavik and for Québec one of the great challenges of this decade.

Also this year, the KEAC completed studies and made recommendations on a number of other important issues, including residual material management, the environmental impact assessment process, and climate change, among others. This annual report describes the highlights of these KEAC accomplishments. Additional information on the KEAC's activities, such as meeting minutes, is available on the organization's website.

All the hard work performed by the KEAC would have been impossible without the continued professionalism and dedication of Sylvie Létourneau, Paule Halley, Denyse Gouin, Claude Abel and Gilles H. Tremblay. It continues to be a privilege to travel and work closely with Adamie Kalingo, who also served as Vice Chairperson this year, and Charlie Arngak, my fellow KRG appointed members. The KEAC's October meeting was the first for Thessa Girard-Bourgoin, appointed by the Government of Canada, and who brings with her a new perspective.

Regarding the position of executive secretary, two familiar faces replaced Stéphanie Benoit while she was on maternity leave. Nathalie Girard fulfilled the role as executive secretary from December 2010 to July 2011 while Nancy Dea assumed the position from July 2011 to January 2012, following which Nancy served as Environmental Analyst for the Committee. Their dedication to keeping the committee functional and relevant was greatly appreciated while Ms. Benoit's professionalism continues to be a great asset to the KEAC.

I would like to conclude this message by noting that, once again this year, it was a privilege to serve as Chairperson and I am looking forward to serving as a member of the KEAC during the coming year.

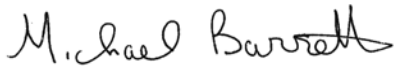

Michael Barrett
Chairperson

Mandate

The KEAC is an advisory body created pursuant to Section 23 of the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA), which was signed in 1975 by Inuit and Cree, the governments of Québec and Canada, the Société d'énergie de la Baie James (energy corporation), the Société de développement de la Baie James (development corporation), and Hydro-Québec. Section 23 of the JBNQA covers the environment and future development north of the 55th parallel.

Governed by the *Environment Quality Act* (R.S.Q., c. Q-2) and the *James Bay and Northern Québec Native Claims Settlement Act* (S.C. 1976-1979, c. 32), the KEAC is a consultative body to responsible governments in matters relating to environmental and social protection in Nunavik. As such, it is the preferential and official forum for the governments of Canada and Québec, the KRG and the northern villages.

The mandate of the KEAC is to oversee, through the exchange of viewpoints, opinions and information, the administration and management of the environmental and social protection regime established pursuant to Section 23 of the JBNQA.

Its main functions are to:

- recommend to the responsible governments, with appropriate justifications, amendments to laws, regulations, policies and administrative procedures relating to the environmental and social protection regime;

- advise the governments and the KRG whenever they draft or amend legislation, regulations and policies relating to the natural and social environments in respect to development impacts, on the one hand, as well as regulations and procedures relating to land use that could directly impact on the Aboriginal rights established pursuant to sections 23 and 24 of the JBNQA, on the other hand;

- study the mechanisms and the environmental and social impact assessment and review procedures for Nunavik, as well as make recommendations;

- advise the responsible governments on major issues relating to the implementation of the environmental and social protection regime and the land use regime.

All the decisions and recommendations of the KEAC are communicated to the governments of Québec and Canada, as well as to the local and regional governments concerned, for information purposes and appropriate action.

The KEAC may also provide technical assistance to the northern villages and the KRG.

Composition

The KEAC is a tripartite body composed of nine members. The KRG and the governments of Québec and Canada each appoint and replace their three members at their discretion. KEAC members each have one vote, pursuant to paragraph 23.5.4 of the JBNQA for matters of exclusive provincial, exclusive federal or mixed jurisdiction. Each year by turns, the respective parties appoint a chairperson and a vice-chairperson from among their appointees pursuant to paragraph 23.5.5 of the JBNQA.

In 2011–2012, Michael Barrett and Adamie Kalingo, both KRG appointees, acted respectively as Chairperson and Vice-Chairperson beginning on April 1, 2011. The members of the KEAC were as follows:

Chairperson

Michael Barrett is Associate Director of the KRG Renewable Resources, Environment, Lands and Parks Department. Over the last 34 years, he has played an active role in Nunavik. He has been involved in the implementation of the Inuit Hunting, Fishing and Trapping Support Program, environmental provisions of the JBNQA, and various environmental protection programs. Holding an Honours Bachelor degree in Anthropology, Mr. Barrett served as a member of the KEAC from its creation until 1990 and, more recently, from 1999 to the present. He lives in Kuujjuaq.

Vice-Chairperson

Adamie Kalingo settled in Ivujivik after returning from studies in Ottawa in 1974. He has been elected mayor of the Northern Village of Ivujivik several times, and served as a municipal secretary-treasurer, KRG Councillor and youth protection worker in his community. In 2008, he was hired by the Avataq Cultural Institute as a language analyst and appointed by the KRG to the KEAC. In addition to being an avid outdoorsman, hunter and fisherman, Mr. Kalingo is an amateur stamp collector and photographer.

Member appointed by the KRG

Charlie Arngak is a signatory of the JBNQA and has worked in his community of Kangiqsujuaq as an addiction counsellor and hockey coach. He was mayor of the Northern Village of Kangiqsujuaq from 1983 to 1998. Mr. Arngak has been the president of the Avataq Cultural Institute since 2001, and was appointed to the KEAC in 2008.

Members appointed by the Québec government

Denyse Gouin holds a Bachelor of Science degree in Biochemistry from McGill University and a Master's degree in Water Sciences from the Institut national de la recherche scientifique (scientific research institute). Ms. Gouin held various positions with the ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (sustainable development, environment and parks, MDDEP). Before her retirement in July 2008, she was assistant deputy minister for environmental assessment and administration. She currently acts as an environmental consultant and sits on several committees including the James Bay Advisory Committee on the Environment (JBACE). Ms. Gouin was previously a KEAC member from December 2004 to September 2005 and was re-appointed in September 2010.

Paule Halley, LL.D., is a lawyer, a professor of law at the Université Laval and the Canada Research Chair in Environmental Law. She was appointed to the KEAC in 1999.

Sylvie Létourneau is a biologist. She possesses a Certificate in International Co-operation as well as a Master's degree in Environmental Science. Ms. Létourneau has worked in a variety of capacities in Canada and abroad, and is currently employed as a Project Officer at the MDDEP Environmental Assessment Branch. She was appointed to the KEAC in 2006.

Members appointed by the Government of Canada

Claude Abel holds a Bachelor's degree in Geology. He worked as a Community Projects Officer for the Integrated Ecosystem and Public Engagement Programs at Environment Canada from 1995 to 2008. He is currently an Environmental Assessment Analyst at the Environmental Protection Operations Directorate. As a former employee of the Meteorological Service of Canada, he lived in several Nunavik villages for four years. Mr. Abel was appointed to the KEAC in 1997.

Gilles H. Tremblay holds a Bachelor's degree in Chemistry and a Master's degree in Oceanography. For several years, Mr. Tremblay conducted contaminants research. He currently holds the position of Coordinator for Oceans Integrated Management at the Oceans Management Division of Fisheries and Oceans Canada, Québec Region. He was appointed to the KEAC in 2002.

Thessa Girard-Bourgoin holds graduate degrees from the University of Ottawa in History and International Development. Ms. Girard-Bourgoin has worked in various sectors at Aboriginal Affairs and Northern Development Canada (AANDC). She is currently responsible for the implementation of treaties with Inuit, such as the JBNQA and the *Nunavik Inuit Land Claims Agreement* (NILCA). She was appointed to the KEAC in October 2011.

Executive Secretaries

The executive secretary is an employee of the KEAC. She keeps the official record of the KEAC's decisions and documents. In this role, she plans the organization's meetings and ensures follow-up, drafts official correspondence, briefs, position papers, the annual report and meeting minutes, and administers the KEAC's financial accounts. The executive secretary also monitors government policies, legislation and regulations that fall under the KEAC's mandate and acts as a liaison between the members of the KEAC and various regional, provincial and federal stakeholders. Finally, she provides technical support and assists the chairperson and the other members of the KEAC to fulfil their duties.

In 2011–2012, the KEAC secretariat maintained close relations with the KRG, the Makivik Corporation (Makivik), the northern villages, the MDDEP, as well as the secretariats of the JBACE and the Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee, exchanging information on pertinent topics and working on joint files.

Because the secretariat is located in Kuujjuaq, the executive secretary is able to take part in conferences, workshops and meetings in Nunavik. By remaining informed of environmental and social developments as well as fostering contact with the residents of the region, the KEAC is able to play a larger role in various regional matters.

In 2011–2012, the KEAC had the following executive secretaries for the different periods indicated:

Stéphanie Benoit holds a Bachelor's degree in Economics and a Master's degree in French Studies from the Université de Sherbrooke. She worked as a professor at the Cégep de Sherbrooke for a few years before joining the KEAC as executive secretary in September 2009. Ms. Benoit was on temporary leave from her position between December 2010 and January 2012.

Nathalie Girard holds a Master's degree in Northern Biology from the Centre d'études nordiques (northern studies). From 2000 to 2002, she worked on parks development in Nunavik while employed by the Société de la faune et des parcs du Québec (wildlife and parks corporation) and, from 2002 to 2005, she held the KEAC's full-time executive secretary position. From 2005 to 2009, Ms. Girard was employed by the KRG as an education and conservation specialist for Nunavik parks and, from 2009 to 2010, as the interim director of parc national des Pingualuit. Ms. Girard acted as interim executive secretary of the KEAC from November 2010 to June 2011.

Nancy Dea holds a Bachelor of Science degree in Environmental Studies and served as the executive secretary of the KEAC from October 2005 to January 2009. She acted as interim executive secretary from July to December 2011. Currently an environmental consultant, Ms. Dea is mainly involved in contaminated site rehabilitation. In January 2012, she was hired by the KEAC as a part-time environmental analyst.

Five-Year Action Plan

The KEAC continues to implement its five-year action plan (2009–2014). The 2011–2012 actions listed below were in line with the stated objectives.

Objective 1

Act as a consultative body to responsible governments with respect to the laws and regulations relating to the environmental and social protection regime, and the administration and management of the regime.

Actions:

a) Reinforce efforts to make the KEAC and its mandate known to northerners and to government officials whose missions and actions relate to or impact on the environmental and social protection regime established for Nunavik.

b) Inform the governments of the need to consult with the KEAC pursuant to the terms and spirit of the JBNQA in order to help make the KEAC's analyses and advice more effective.

c) Invite resource people and government representatives to KEAC meetings.

Objective 2

Make recommendations concerning legislation, regulations and other appropriate measures related to environmental and social protection.

Actions:

a) Examine new environmental legislation and amendments affecting the north by taking into account the specific characteristics of Nunavik through consultations with concerned communities and organizations and, where necessary, obtaining expert advice and assistance. Following a review of the proposed modifications, give advice and make recommendations to the responsible governments.

b) Follow up on the advice and recommendations submitted by the KEAC to the governments.

c) Review certain government measures put in place to implement or control activities and, based on the results of such reviews, advise and make relevant recommendations; propose suitable or essential measures, as needed.

Objective 3

Examine environmental and social impact assessment and review mechanisms and procedures.

Actions:

a) Review and revise the environmental and social impact assessment and review procedure introduced in 1975 in Section 23 of the JBNQA by the responsible governments.

b) Review schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA.

c) Review cases of double impact assessment procedures.

d) Review the cumulative impacts of development projects such as municipal and regional infrastructure, mining and hydroelectric projects, etc.

e) Take effective action to ensure that the responsible authorities comply with the environmental and social impact assessment and review procedure as well as the special rights it grants to northern communities.

Objective 4

Serve as a link with Nunavik's population and support the regional government and municipalities by providing them with advice and technical assistance.

Actions:

a) Strengthen relations (information sharing, consultations, etc.) with local and regional governments in Nunavik, especially as concerns environmental issues submitted to the KEAC for consultation and comment.

b) Provide the governments in Nunavik with the support needed to ensure that the public is kept adequately and properly informed.

c) Invite to KEAC meetings, resource people and local and regional representatives from Nunavik as well as the governments.

d) Highlight environmental achievements at the local level and thereby encourage government or private-sector organizations and individuals to care about the quality of the environment in Nunavik.

e) Participate in and cooperate with other organizations on specific environmental projects in the region.

Objective 5

Examine priority environmental issues based on a global, preventive and proactive approach.

Actions:

a) Begin or continue studying or following up on various matters, such as:

- mining activities;
- public consultation procedure for Nunavik;
- environmental and social impact assessment and review procedure;
- residual materials management;
- forest resources;
- parks and protected areas;
- drinking water;
- climate change;
- sustainable development.

b) Take relevant and effective action where required so as to ensure that Inuit rights are respected and the natural and social environments are protected with respect to sustainable development.

2011–2012 Activities

Meetings

Pursuant to the JBNQA, the KEAC must hold at least four meetings over the course of each fiscal year. Between April 1, 2011, and March 31, 2012, meetings were held as indicated below:

128th meeting		**129th meeting**		**130th meeting**		**131st meeting**	
Dates							
July 5–7, 2011		October 17–18, 2011		December 7–9, 2011		February 23–24, 2012	
Places							
Kuujjuaq and Pyramid Mountain Camp, Nunavik		Quebec City		Kuujjuaq, Nunavik		Montreal	
Parties and attendance							
KRG:	2	KRG:	2	KRG:	2	KRG:	3
Québec:	3	Québec:	3	Québec:	2	Québec:	3
Canada:	2	Canada:	3	Canada:	3	Canada:	3
Guests							
P. May, Pyramid Mountain Camp N. Dea, consultant, KRG		P. Arcand, MDDEP D. Jean, MDDEP L. Gaudreau, MDDEP J. Dupont, MDDEP P. Beauchesne, MDDEP V. Desormeaux, MDDEP S. Cossette, MDDEP A. Thibault, MDDEP A. Tremblay, MRNF M. Fournier, MDDEP C. Garceau, MDDEP C. Gauthier, MDDEP		B. Doidge, Nunavik Research Centre (NRC) M. A. Naseer, NMRIRB S. Déry, NRBHSS			

In addition to these meetings, a conference call was held on September 2, 2011, with one KRG member, three Québec members and a member from Canada participating.

Communications

Logo

The centre of the KEAC logo is an abstract image of the environment (earth, sea and sky), the source of all Inuit traditions. The rippling present in the upper portion of the circle suggests Northern Lights, an intrinsic symbol of the North, while the horizontal white line represents snow and ice. This central image is embraced by three human-like forms with outstretched arms. Each form represents one of the three administrative bodies that comprise the KEAC: the KRG and the governments of Québec and Canada. These human forms also evoke the efforts of all to protect the environment in Nunavik and the social aspect of the KEAC's work. The colour blue in the logo represents the Arctic climate that prevails in the region in which the KEAC exercises its mandate. Finally, the blue and white colours of the KEAC logo are similar to those of the logo for the JBNQA, a central element in the history of Nunavik and by virtue of which the KEAC was created.

Website

The KEAC website, in Inuktitut, English and French, is found at the address **www.keac-ccek.ca**. The site contains various documents including annual reports, meeting minutes, briefs and position papers prepared by the KEAC. Information on the environmental and social impact assessment and review procedure in Nunavik is also posted on the site.

In 2011–2012, the KEAC noted that traffic on its website has been stable for a few years. From July to October 2011, 1700 visits were made to the site, roughly equal to the number of visits made to the site during the same period in previous years. Notwithstanding, due to increasing public interest in northern activities and environmental and social impacts, website traffic is expected to increase. To improve the site's user-friendliness and its general appearance, several steps were therefore taken: revision of the Inuktitut content; research on the communications interests and habits of northerners; and the identification of criteria for updating the site and their integration into a draft consultation document for firms interested in bidding on the updating work.

Environmental Assessment Regime in Nunavik

Revision of Section 23 of the JBNQA and its schedules

Section 23 of the 1975 JBNQA establishes an environmental and social impact assessment and review procedure. Schedules 1 and 2 respectively identify those development projects that are automatically subject to or exempt from the procedure. The JBNQA provides for the periodical revision of the schedules (paragraphs 23.3.12 and 23.3.13) and specifies that the provisions of Section 23 may be amended at any time by mutual consent of the concerned parties (paragraph 23.7.10). *The Environment Quality Act*, which reproduces the provisions of Section 23, also provides for a revision of the schedules (section 153). To date, no such revision work has ever been completed.

The KEAC began taking steps in 2009 for the organization of a revision of Section 23 and its schedules. It transmitted to the concerned parties (the KRG, Makivik, as well as the federal and provincial administrators) its position paper entitled *Strengthening the Environmental and Social Impact Assessment and Review Procedure in Nunavik*. The paper contains three main recommendations: update the contents of schedules 1 and 2; revise the environmental and social impact assessment and review procedure and update the information and public participation components of the procedure; and carry out an in-depth revision of the regime in order to introduce strategic environmental assessment.

In response, the Provincial Administrator indicated in 2010 her willingness to undertake a revision of schedules 1 and 2, but only at the request of the Inuit party. Makivik and the KRG were therefore informed of this response. In 2011, Makivik asked the Provincial Administrator to undertake a revision of the procedure and its schedules. For his part, the Federal Administrator informed the KEAC that he would back its recommendations and that these would be transmitted to the James Bay Implementation Office under AANDC.

Working group on public participation, transparency and access to information

Further to its position paper concerning the revision of the provincial procedure under Section 23 of the JBNQA, the Provincial Administrator recommended in 2010 the creation of a working group to improve public participation, transparency and access to information. The KEAC made known its interest in sitting on this working group.

In 2011, the KEAC identified a consultant to act as a resource person for this purpose and to participate on the working group, which held its first meeting on January 19, 2012. Composed of representatives of the KRG, the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC), the KEAC and the MDDEP, the working group examined tentative solutions which, in order to permit their rapid implementation, involve concrete, administrative adjustments that can be implemented over the short or medium terms.

Revision of the *Canadian Environmental Assessment Act*

Further to the revision of the *Canadian Environmental Assessment Act*, the KEAC transmitted in February 2011 to the Standing Committee on Environment and Sustainable Development of the House of Commons a position paper identifying its concerns and recommendations regarding the application of the Act in Nunavik. In its position paper, the KEAC proposes that the procedure contained in Section 23 of the JBNQA be followed in Nunavik instead of the procedure contained in the Act, and that Nunavik Inuit be consulted on any such project. The KEAC also recommends that requirements for the Crown to consult and accommodate Aboriginal

peoples, in accordance with the principles established by the Supreme Court of Canada, be incorporated into the Act.

In March 2011, the KEAC received an invitation to participate in a hearing regarding the revision process. However, due to federal elections that took place the same year, the KEAC presentation to the Standing Committee was postponed and then cancelled. The KEAC would have liked the consultation process to be more transparent, especially since the KEAC position paper was not taken into account, or even indicated as received, in the first report by the Standing Committee released in March 2012.

Nunavik Marine Region Impact Review Board

The Nunavik Marine Region Impact Review Board (NMRIRB) was established under the NILCA, an agreement between the governments of Canada and Nunavut and the Makivik Corporation covering the Nunavik Marine Region. Signed in 2006, the NILCA came into effect on July 10, 2008. In short, pursuant to Article 7 of the NILCA, the NMRIRB screens submitted projects to determine if a review is necessary given the scope of the potential impacts of the project on the region. As well, the NMRIRB reviews the ecosystemic and socio-economic impacts of projects in order to determine if the projects should be carried out and under what conditions, and reports on its decision to the appropriate minister.

In February 2012, the KEAC examined the mandate of the NMRIRB and then requested additional information regarding the different environmental assessment procedures that might apply in the region.

Plan Nord

The Québec government announced a public consultation regarding its commitment to dedicate 50% of Plan Nord lands for environmental protection, the safeguard of biodiversity, promoting natural heritage and various types of non-industrial development.

In October 2011, the KEAC met with representatives of the MDDEP, including Pierre Arcand (Minister), Diane Jean (Deputy Minister), Léopold Gaudreau and Jacques Dupont (Assistant Deputy Ministers) and several staff of the Ecological Heritage and Parks Branch, to receive a presentation about the consultation document concerning the government commitment. The KEAC subsequently examined various topics dealt with in the document, specifically: the protected-area targets for 2015 and 2020 for Nunavik; the importance of rivers and coastal waters to the Inuit way of life, which is based on traditional subsistence harvesting, and the need to protect these; the inclusion of traditional knowledge related to hunting, fishing and trapping activities in ecological planning; and protection for caribou populations. In November 2011, the KEAC consolidated its comments on the consultation document and transmitted a position paper to the MDDEP.

Following the consultations carried out by the government, Premier Jean Charest and Pierre Arcand, the Minister of Sustainable Development, Environment and Parks, announced on February 5, 2012, new goals regarding its initial commitment. More specifically, the goal to create protected areas over 20% of Plan Nord lands by 2020 was in line with one of the KEAC's position paper recommendations.

Mining Sector

Bill respecting the development of mineral resources in keeping with the principles of sustainable development

The KEAC promotes sustainable development and carefully monitors issues related to the dissemination of information and public consultation, in particular in the context of mineral exploration, mining operations and mining-site rehabilitation. For this reason, a position paper on Bill 14 (*Act respecting the Development of Mineral Resources in Keeping with the Principles of Sustainable Development*) was prepared by the KEAC and presented by two members on August 24, 2011, to the Committee on Agriculture, Fisheries, Energy and Natural Resources at the Québec National Assembly.

The position paper, which was transmitted to the ministère des Ressources naturelles et de la Faune (natural resources and wildlife, MRNF), the KRG and Makivik, contains background information on past KEAC recommendations regarding mining activities in the region. It also sets out the provisions of the bill that do not adequately take into account the legal framework north of the 55th parallel and that should be amended to clarify the rules applicable and to improve the legal protection of Nunavik Inuit. Just as the KEAC had suggested in a brief prepared in 2010 on Bill 79 (*Act to amend the Mining Act*), specific rules apply to mineral exploration and mining activities in the region, in accordance with the JBNQA.

The KEAC continued discussions on the proposed amendments to the bill, as well as reactions to them by the parties at the Québec National Assembly, specifically regarding royalties. The members also discussed amendments needed to ensure consultation with municipalities regarding mineral exploration projects. The KEAC will continue to monitor the progression of Bill 14 and the implementation of the resulting mining regime.

Abandoned mineral exploration site clean-up project

In December 2011, the KEAC met the KRG coordinator responsible for the abandoned mineral exploration site clean-up project in Nunavik. The coordinator provided background information on the project and a summary of the clean-up work carried out since 2007.

Funding for this project comes from a five-year contribution agreement signed in 2007 by the KRG, Makivik, the MRNF and Restor-Action Nunavik, a consortium that includes some mining companies currently active in the region. The northern villages have also participated in the project providing labourers and handling the storage of residual materials until they can be transported south to different recovery facilities. At the end of 2011, work had been completed by the KRG, in cooperation with mining companies active in the region and various Nunavik organizations, at 13 of the 18 sites identified as requiring major clean-up.

The contribution agreement is set to be renewed for another five years by the same parties. The renewed funding will make it possible to complete work at the remaining sites identified as requiring major clean-up and to undertake work at 18 sites identified as requiring intermediate clean-up. The KEAC will continue to monitor this project.

Phénix de l'environnement

The KEAC nominated the KRG for a 2012 Phénix de l'environnement based on its commitment to the abandoned mineral exploration site clean-up project in Nunavik. The Phénix de l'environnement is an annual event organized under a partnership of the MDDEP, the ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (economic development, innovation and export trade), Éco Entreprises Québec and the Fondation québécoise en environnement, which has a mission to promote excellence and the know-how of Québec organizations in the field of environmental protection and sustainable development. The KEAC participated in 2012 with the presentation of the KRG project as it deserved to be recognized for its environmental contribution and the involvement of its many partners.

2012 Kuujjuaq Mining Workshop

Two KEAC members and the executive secretary attended the 2012 Kuujjuaq Mining Workshop from February 14 to 17. Organized by the Nunavik Mineral Exploration Fund, the workshop allowed local and regional administrators, mining industry developers, representatives from various other organizations, and residents to discuss and share concerns connected with the development of mineral resources in Nunavik.

Hopes Advance iron mining project

The KEAC discussed the mining project being developed by Oceanic Iron Ore Corp. in the Hopes Advance area, near the village of Aupaluk. In addition to a number of mineral exploration activities, the development project ultimately will involve the exploitation of iron deposits and the operation of a concentrator and pellet plant. Although the project will be subject to the environmental and social impact assessment and review procedure under Section 23 of the JBNQA, the KEAC is concerned with the potential consequences for the residents of the community of Aupaluk and other nearby communities.

Residual and Hazardous Materials

Residual materials management plan

Since 2010, the KEAC has been monitoring the development of a residual materials management plan by the KRG for the Kativik Region. The main goals of the plan are to inform concerned regional authorities about the current state of residual materials management in the region, anti-pollution methods and attendant municipal by-laws. In 2011–2012, the KEAC followed the residual materials inventory work conducted by the KRG in the communities. In January 2012, the executive secretary met with one of the individuals responsible for the development of the management plan. Background information on residual materials management files of interest to the KEAC, as well as its mandate and its concerns regarding protection of the natural and social environments, were presented.

Residual hazardous materials management guides and posters

In 2011, the KEAC produced three guides concerning the management of hazardous residual materials in Nunavik.

Guide 1: Residual hazardous materials management guide for municipalities and regional organizations;

Guide 2: Household hazardous waste management guide for the general public;

Guide 3: Spill response and contaminated-site remediation guide for municipalities and regional organizations

The three guides are available in Inuktitut, French and English. Copies may be obtained from the KEAC secretariat in Kuujjuaq, as well as from the KEAC website. The summary for guide 2 was printed on refrigerator magnets that will be mailed to every Nunavik household in the spring of 2012 with the goal of better educating the general public regarding household hazardous waste.

In order to disseminate information about the guides and how they can be obtained, promotional posters were prepared. In 2011–2012, a KRG environmental technician distributed the guides and the posters in the region's communities. As of February 2012, municipal, organizational and business representatives in Kuujjuarapik, Ivujivik, Salluit, Kangiqsujuaq, Kangirsuk, Kuujjuaq, Inukjuak, Aupaluk, Quaqtaq and Kangiqsualujjuaq had received copies of the documentation.

Mid-Canada Line clean-up project

The Mid-Canada Line is a network of Doppler radar and supply stations that stretch along the 55th parallel in Canada. It was constructed between 1954 and 1957. The 42 stations in Québec, of which 36 are situated north of the 55th parallel and the seven others just to the south were operated by the Department of National Defence (DND) from 1958 to 1965. The sites were transferred to the Québec government in 1966, after having been abandoned by the DND. The material remaining at the sites included buildings, fuel tanks, barrels, pipelines, pumping stations, machinery, hydrocarbons and other residual materials.

In 1988 and again in 2001–2002, in cooperation with the DND, the ministère de l'Environnement du Québec (environment) and Environment Canada, the KRG carried out two separate clean-up phases in order to remove hazardous waste and a large quantity of the hydrocarbons present at the sites. As well, the buildings were stabilized or demolished to improve public safety at the sites. This work also included bioremediation of contaminated soil. Notwithstanding, more than 16,000 barrels and scrap metal (machinery carcasses) are still found at the sites. Cree, Inuit and Naskapi communities are concerned by the consequences of this pollution on their traditional harvesting activities carried out near the sites. Although some clean-up was carried out in the past, the Aboriginal communities would like to see this work completed.

For the purpose of undertaking a third and final stage of clean-up at these sites, and to effect improvements to public safety and environmental protection, the KEAC prepared a draft position paper for the federal and provincial administrators. The draft paper contains a summary of the file as well as recommendations concerning new rehabilitation work.

Climate Change

2013–2020 Québec climate change action plan

As part of consultations being conducted with various organizations with a view to preparing the 2013–2020 Québec climate change action plan, representatives of the MDDEP Climate Change Office met with the KEAC in October 2011. This meeting allowed the KEAC to provide input into greenhouse gas emission reductions and the climate change adaptation strategy. More specifically, the members provided information about specific characteristics of the region relating to energy, buildings and residual materials. Hunting, fishing and trapping activities that may be affected by global warming were also discussed, along with the impacts of permafrost melting in northern communities. The KEAC emphasized the importance of creating a regional consultation group to allow northern and Inuit perspectives to be voiced and taken into account during the preparation of the action plan and the strategy. The MDDEP representatives invited the KEAC to formally transmit its comments and recommendations to the Climate Change Office.

Government strategy on climate change adaptation

In 2012, the Québec government prepared a draft strategy on climate change adaptation for 2013 to 2020. The KEAC reviewed the different issues raised in the public consultation document to identify adaptation measures that take into account specific characteristics of Nunavik. The KEAC drafted a letter indicating its concerns regarding the resilience of communities, infrastructure and ecosystems, as well as the strengthening of civil security.

Drinking Water

Drinking water tank cleaning project

Since 2007, the KEAC has focused efforts on maintaining the quality of water stored in tanks in homes. The École Polytechnique de Montréal, in partnership with the Kativik Municipal Housing Bureau (KMHB) and the KRG, carried out a laboratory research project to test various techniques to clean drinking water tanks, like those used in homes in the region. Subsequently, in order to assess the effectiveness of these techniques and the ideal frequency of cleaning, the KEAC has continued to take steps to organize a pilot project to be carried out in a northern village. In December 2011, the KEAC met with representatives from the Nunavik Regional Board of Health and Social Services (NRBHSS) to discuss this topic more fully.

With a view to preparing recommendations to be transmitted to concerned officials regarding drinking water tank cleaning practices in line with regional realities, the KEAC studied in February 2012 the policies of several northern organizations. Although most of the Nunavik organizations that provide staff housing (the KRG, the NRBHSS, the Kativik School Board, etc.) clean home drinking water tanks annually, it seems that the KMHB, which is responsible for social housing in the region on behalf of the Société d'habitation du Québec (housing corporation, SHQ), delegates this task to tenants who may not, however, have the resources necessary to do the job properly. The KEAC shared its concerns with the president of the SHQ in March 2012. It is of the opinion that part of the funding paid to the KMHB by the SHQ should be directed to drinking water tank maintenance.

Environment Quality Act

Strengthening of the Act

The KEAC discussed the new measures established under Bill 89 (*Act to amend the Environment Quality Act in order to Reinforce Compliance*) that have been in effect since November 4, 2011. With stricter provisions regarding environmental protection, the Act strengthens the penal regime, increases the administrative powers of the Minister, and institutes a system of administrative monetary penalties. The Bill also contains a new obligation for project proponents (excluding municipalities) to declare previous environmental, tax or criminal law violations before submitted projects may be authorized.

Fees for certificates of authorization

In 2012, the KEAC studied the different fees applicable for certificates of authorization for development projects subject to the environmental and social impact assessment and review procedures under chapters I and II of the *Environment Quality Act*. In southern Québec, project proponents must pay at each stage of the applicable procedure administrative fees (which vary according to the scale of the project and the need to hold public hearings) in order to receive MDDEP authorization. North of the 55th parallel, project proponents do not pay such fees.

In February 2012, the KEAC informed the Deputy Minister of Sustainable Development, Environment and Parks, of its related concerns and recommendations. In the opinion of the KEAC, all projects subject to the procedure (including gray zone projects for which project proponents must apply for an exemption and applications to modify certificates of authorization), except for park and protected area projects, should be charged fees. The funding collected through these fees should be used to improve the implementation of the procedure in Nunavik, in particular by promoting access to information and public participation. The KEAC also feels that public service projects and not-for-profit community projects carried out by municipalities and landholding corporations should be excluded from all fee obligations.

Working group on regulatory and administrative simplification

The KEAC reviewed the recommendations made by the Québec government's working group on regulatory and administrative simplification. The working group has a mandate to propose concrete measures to reduce the regulatory and administrative obstacles faced by businesses. The members provided comments on a recommendation regarding the creation of an environmental administrative procedure advisory committee. The KEAC intends to closely monitor the evolution of this file.

Parc national des Monts-Pyramides project

In 2011–2012, the KEAC monitored the development of the parc national des Monts-Pyramides project. In July 2011, the members held a meeting at an outfitting camp in the proposed park. They were able to briefly visit a portion of the future park and learn more fully about the project. The visit taught them about the future park's biophysical and biological environments, archaeological work performed in the park project study area, as well as issues connected with the creation of the park. In October 2011, the KEAC heard from the two project leaders of the MDDEP Ecological Heritage and Parks Branch about the provisional master plan for the park.

In November 2011, the KEAC transmitted its recommendations regarding the project to the concerned authorities through the public hearings organized jointly by the MDDEP and the KEQC in the communities of Kangiqsualujjuaq, Kuujjuaq and Kawawachikamach. Supporting the creation of the park, the KEAC feels that the future parc national des Monts-Pyramides will be an important and major asset to the network of parks and protected areas in Québec. The management framework proposed in the provisional master plan is flexible enough to protect the hunting, fishing and trapping rights of Inuit and Naskapi while allowing visitors to take full advantage of available eco-tourism activities. The contribution of the park harmonization committee will be essential to this end.

Presentation to the KRG Council

The KRG asked Environmental and Social Impact Review Panel (COFEX-North), the KEQC and the KEAC to provide information on their respective organizations to the KRG Council. In September 2011, two KEAC members and the executive secretary presented the KEAC's mandate, explained efforts to carry out analysis of different regulations, and underlined KEAC participation in various environmental projects. The KEAC representatives also mentioned their organization's involvement in the Plan Nord.

KEQC sustainable development plan

Following the adoption of the *Sustainable Development Act*, the Premier tabled before the Québec National Assembly on December 12, 2007, a sustainable development strategy for 2008 to 2013. Through its vision,

strategic orientations and objectives, the strategy represents the government's sustainable development framework and calls on all departments and agencies, as well as the whole of society, to become involved. Further to this strategy, the KEQC developed a sustainable development plan based on its mission, mandate and resources. The KEAC reviewed the plan and, in particular, the proposed actions.

Financial Statements

The KEAC is subsidized equally by the governments of Québec and Canada. According to an administrative agreement concerning the maintenance and operation of the KEAC secretariat, signed in 2005 between the MDDEP and the KEAC, the MDDEP transmits the complete annual subsidy (which is to say the amounts provided by both governments) to the KEAC in April.

The KEAC reviewed its budget and expenditures every three months over the past financial year, and prepared for upcoming expenses based on the activities and projects planned for the year.

Statement of Operations[1]

April 1, 2011, to March 31, 2012

REVENUE ($)		
Governmental subsidy[2]		190,000
Other revenue		6,901
	Total revenues	**196,901**
EXPENSES ($)		
Operating and administrative expenses		
Salaries and fringe benefits		74,938
House rental[3]		0
Accounting services		10,162
Consulting fees		17,626
Office space rental		33,981
Office supplies		1,392
Publicity and promotion		9,395
Permits, licences and registrations		1,290
Telecommunications		1,416
Receivables		1,867
Other		1,436
	Subtotal	**153,503**
Meetings		
Travel and accommodations - KEAC members and employees		56,408
Travel and accommodations[4] - Inuit COFEX-North members		0
	Subtotal	**56,408**
Others		
Annual report		6,593
Translation services		22,207
Interest and bank service charges		754
Amortization of capital assets		928
	Subtotal	**30,482**
	Total expenses	**240,393**
EXCESS (DEFICIENCY) OF REVENUE OVER EXPENSES		**(43,492)**

[1] The auditors' report prepared by Raymond, Chabot, Grant, Thornton Chartered Accountants Inc. may be consulted at the office of the KEAC secretariat.

[2] Exceptionally in 2011-2012, the annual grant was $50,000 less than usual.

[3] In 2011–2012, dwelling rental costs for the executive secretary were assumed by another organization.

[4] COFEX-North did not hold any meetings in 2011–2012.

Sylvie Létourneau: Pourvoirie des Monts-Pyramides

Nancy Dea: Pourvoirie des Monts-Pyramides

ETSETERA DESIGN INC. • 514-923-9159